

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1911 - 18 mars 2005 - prix : 1 €

Faire céder Seillière et Raffarin !

La baisse du
pouvoir d'achat
n'est pas qu'une
impression
p. 5

Directive Bolkestein

C'est par le haut
qu'il faut unifier
les droits sociaux !
p. 6

Liban

Mécanismes
d'un
affrontement
p. 9



Grève chez Citroën

Les travailleurs se font respecter



Sommaire

Leur société

- p4**
- Polémique au sein du Parti Socialiste
 - Salaires : mais quels engagements prend le PS ?
 - JO : ceux qui gagnent et ceux qui sont sûrs de perdre
- p5**
- Après le 10 mars, les syndicats prêts à discuter
 - Baisse du pouvoir d'achat
 - Participation et intérêt, pas de quoi calmer les salariés
- p6**
- La directive Bolkestein
- p7**
- Des officines pour soigner les profits
 - Les mensonges de Gaymar
 - L'épiscopat censure
- p11**
- Non à la réforme Fillon
 - La Cour des comptes sait-elle compter ?
 - La pauvreté des uns fait la richesse des autres

Tribune

- p6**
- Ne pas lâcher la proie pour l'ombre

Logement

- p10**
- Un toit c'est un droit
 - Loi non appliquée concernant la réquisition des logements vides
 - Vente « à la découpe » : les spéculateurs tranchent

Dans le monde

- p8**
- Espagne : Zapatero multiplie les obstacles pour régulariser les sans-papiers
 - Grande-Bretagne : législation anti-terroriste
- p9**
- Liban : les mécanismes d'un affrontement
 - Massacres coloniaux français, des excuses pas chères
- p16**
- Chez les super-riches ça va très bien merci
 - Aide à l'Afrique : Blair et Chirac hypocrites

Dans les entreprises

- p12**
- SNCF : externalisation et privatisation
 - Alstom : salariés virés, actionnaires choyés
 - De l'amiante à la tour Montparnasse
- p13**
- Citroën Aulnay : fierté de s'être fait respecter
 - Citroën Gefco même combat
 - SNCF gare Montparnasse : grève contre les suppressions de poste
- p14**
- Mairie de Tours, secteur privé choyé
 - Liévin : Carrefour « positive » ses profits
 - Guadeloupe - Marie Galante, ouvrières en grève
- p15**
- Grève des salariés de transport haut-viennois
 - Sealed Air : pas question de laisser partir les machines
 - Marcy-l'Étoile : grève chez SANOFI

Fête 2005 de Lutte Ouvrière Pour venir à la fête



Comme nos lecteurs le savent, le gouvernement a supprimé le caractère férié du lundi de la Pentecôte. Bien que notre fête fonctionne quand même durant trois jours, tous nos amis ne pourront pas rester jusqu'au bout et cela nous pose bien des problèmes pour les voyages de nos camarades de province.

Une grande part de nos amis de province pourront, comme chaque année, bénéficier de tarifs préférentiels de transport pour venir à la fête.

Ceux qui habitent l'Île-de-France n'auront que le transport en métro à payer jusqu'au métro Saint-Denis-Université. À partir de là, sur le parking attendant, des navettes d'autocars les emmèneront gratuitement jusqu'à l'entrée de la fête.

Ceux qui viennent de plus loin, c'est-à-dire de villes de province, pourront dans bien

des cas bénéficier de réductions de groupe sur la SNCF. Pour cela, il leur faudra s'adresser à nos camarades locaux.

À part les voyages de groupes en train, nos camarades locaux organiseront des voyages collectifs en autocar, lorsque la durée du parcours n'excède pas celle du train et revient sensiblement moins cher. Dans ce cas, l'avantage supplémentaire du voyage en car, c'est que le départ s'effectuera d'un centre ville et l'arrivée devant la fête, sans aucun changement à Paris.

Bien sûr, pour bénéficier pleinement de ces avantages, il faut vous presser de vous inscrire, et cela dès maintenant car les réservations se feront obligatoirement en groupe et nous ne pouvons garantir les réductions de transport pour les cartes achetées trop tardivement.

Remarque : les camarades qui viennent régulièrement à la fête ont l'habitude de « forfaits » comprenant l'entrée à la

fête, le transport et quelques bons. Cette année, nous ne pourrions procéder de la même façon du fait de la durée plus ou moins longue de la présence des uns et des autres à la fête qui empêche de prendre les allers-retours qui sont obligatoires pour les billets de groupe et donc de faire un « forfait » par destination.

C'est pourquoi il vous faut dès maintenant acheter les cartes d'entrées et vous inscrire pour le voyage. Au total, il y

aura toujours des réductions importantes en fonction de la date d'achat.

Mais ceux qui auront trop attendu risquent de ne pas en bénéficier totalement.

Et puis il ne vous reste que quelques jours, jusqu'au 31 mars, pour bénéficier du tarif de dix euros pour la carte d'entrée à la fête.

Après, dès le 1^{er} avril, vous devrez payer la carte 12 euros.

À l'entrée, et même une semaine avant la fête, le tarif sera de 15 euros.

Mais n'oubliez pas qu'à la fête de LO, les spectacles du grand podium et ceux du théâtre de verdure, toutes les attractions du village médiéval, celles de la cité des arbres, le village des jeunes, la cité des très jeunes, les variétés et les parodies de la scène itinérante, les deux cinémas permanents, le « carrousel de la connaissance » consacré cette année à qu'étaient « les sept merveilles du monde », la cité des sciences et ses démonstrations multiples et permanentes, tout est gratuit.

Alors demandez votre carte à nos camarades ou achetez-la par correspondance.

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

CREIL

Samedi 19 mars
à partir de 16 h
Salle

Georges-Brassens
à Villers-Saint-Paul (Oise)

METZ

Dimanche 20 mars
à partir de 11 h 30
Centre d'Activités et de

Loisirs de Plantières
2a, rue Mgr Pelt

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste
L'Union Communiste (trotskyiste) qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE
Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvrière.org - www.union-communiste.org

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque. Le total annuel des dons est limité à 7 500 euros par personne physique.

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Édits bulletins d'entreprise
du 14 mars

Continuer et amplifier les luttes



Constatant le succès de la journée de manifestations et de grèves du 10 mars, Raffarin propose « l'ouverture de négociations dans la Fonction publique ». Quant au secteur privé, il propose « une relance de la participation et de l'intéressement des salariés », « pour répartir les fruits de la croissance », dit-il.

Mais les travailleurs ne se contenteront pas de mots creux car les manifestations du 10 mars ont exprimé un mécontentement réel et fondé. Depuis des années, la « répartition des fruits de la croissance » est tout pour les patrons et pour les actionnaires, et rien pour les travailleurs. Pire : les profits gigantesques, dont les patrons des grandes entreprises se vantent auprès de leurs actionnaires, sont réalisés sur le dos des travailleurs par une exploitation de plus en plus dure. Les travailleurs le sentent dans leurs muscles, dans leurs nerfs, par l'usure de leur santé, par la fatigue de journées trop longues. Ils le voient aussi en regardant leur feuille de paie. Si les profits sont élevés, c'est parce qu'on écrase de plus en plus le monde du travail, parce que les salaires sont trop bas, même quand on a un emploi stable, parce que les horaires ont été rendus flexibles et sont imposés au gré des fluctuations du marché, parce que les emplois stables sont remplacés par des emplois précaires : intérim, CDD, temps partiel non choisi.

Et ce qui est vrai pour le privé l'est aussi, et de plus en plus, dans le secteur public. Car, même dans la Fonction publique, la sécurité de l'emploi est un mensonge brandi pour diviser les travailleurs et pour opposer ceux du public à ceux du privé, tant il y a d'auxiliaires, de vacataires ou d'intérimaires.

Les problèmes fondamentaux des travailleurs de ce pays sont les mêmes pour tous : la menace du chômage et de la précarité et l'insuffisance des salaires. Les objectifs des luttes doivent être, aussi, les mêmes pour tous.

Au soir de la journée du 10 mars, Raffarin a fait dire qu'il était « attentif aux inquiétudes expri-

mées ». Mais ce n'est pas l'inquiétude des travailleurs qui le fera céder, c'est leur colère.

La journée du 10 mars doit avoir une suite. Les directions syndicales n'en ont pas encore annoncé une, alors que cela aurait dû être fait avant même que les manifestations du 10 mars aient eu lieu, afin que chaque étape prépare la suivante, que le succès d'une journée encourage les hésitants à se joindre à la suivante. La vague promesse de négociations jetée par Raffarin ne doit pas arrêter la pression des travailleurs, mais, au contraire, la renforcer. C'est là où les grèves, qui ont éclaté dans des entreprises aussi différentes que l'usine de montage Citroën à Aulnay et les magasins Conforama, montrent la voie.

Ce que le patronat et le gouvernement craignent par-dessus tout, c'est un mouvement qui s'étende et qui s'amplifie. C'est aussi la seule façon de montrer aux directions syndicales que les travailleurs n'accepteront pas que leurs revendications vitales soient abandonnées pour le plat de lentilles des négociations.

Pendant et après les manifestations du 10 mars, on a entendu dire qu'il fallait transformer leur succès en un succès du vote « non » au référendum. Tous ceux qui disent cela trahissent les intérêts des travailleurs. Il ne faut pas que le mécontentement qui monte soit détourné vers les urnes. Dans les urnes, la voix des travailleurs est étouffée sous le papier. C'est dans les entreprises, dans la rue, que nous sommes forts. Alors, contrairement à tous ceux qui disent que, pour améliorer le sort des travailleurs, il faut voter « non », nous disons : votons « non » mais, pour stopper les attaques du patronat et du gouvernement, il faut la lutte, les grèves et les manifestations.

Il faut un mouvement ample qui menace d'échapper à toute prévision, il faut que l'ensemble des travailleurs se retrouvent autour de quelques objectifs simples : pas de licenciements collectifs, pas de précarité, un emploi correctement payé pour tous, augmentation générale des salaires !

Arlette LAGUILLER

Meetings avec Arlette LAGUILLER

Entrée libre



TOULOUSE

Vendredi 18 mars
20 h

Salle municipale
22, Allées de Barcelone

NANTES

Mercredi 23 mars
20 h 30

Salle de conférence
de la Manu
10 bis, Bd de Stalingrad
(Arrêt du tram ligne 1 : Manufacture)

BORDEAUX

Judi 31 mars
20 h

Salle de
l'Athénée Municipal
place Saint-Christoly

MARSEILLE

Samedi 2 avril
15 h

Château des Fleurs
16, Bd Michelet

(Métro : Prado)

STRASBOURG

Dimanche 3 avril
16 h

Salle
de la Marseillaise
34, Bd Clémenceau

CLERMONT-FERRAND

Lundi 11 avril
20 h

Maison du Peuple
place de la Liberté

• Jeux Olympiques à Paris

Ceux qui vont gagner et ceux qui sont sûrs de perdre

De Chirac à Delanoë, voire aux leaders syndicaux, rien ne nous sera épargné pour faire monter l'enthousiasme envers la candidature de Paris aux Jeux Olympiques. À les entendre, « les Français veulent les jeux ». À ceux auxquels les cocoricos ne suffisent pas, on assène l'argument des « retombées économiques ». Reste cependant à savoir sur qui va retomber cette pluie de milliards que l'on nous promet.

inquiétude quant à leurs impôts locaux, ils n'hésitent d'ailleurs pas à présenter ces Jeux comme un espèce de Père Noël descendu de l'Olympe qui pourrait apporter dans sa hotte les infrastructures qui font défaut depuis des années, notamment en matière de transports en commun et même d'équipements sportifs. Le métro serait modernisé, la ligne 12 prolongée, une nouvelle gare de RER verrait le jour, il y aurait des lignes de tramway plus nombreuses... Ces améliorations



Une chose au moins est claire. Rien, dans les recettes des Jeux, ne servira à financer les infrastructures qu'ils nécessitent. La vente des billets, les droits télévisés, les recettes publicitaires, tout cela ira dans la poche du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques. Cela lui rapporterait bien plus que les 2,2 milliards d'euros qu'il va dépenser pour le fonctionnement proprement dit des Jeux. Il reviendra par contre aux contribuables de financer les installations sportives qui seront construites, et dont le coût s'élèvera à 2 milliards d'euros. Le nouveau stade aquatique, le vélodrome, les centres sportifs de plus de 10 000 places, ce ne sont pas « les Jeux » qui vont les financer. C'est l'État qui, pour cela, se déclare miraculeusement capable de trouver l'argent qu'il refuse aux hôpitaux et aux écoles.

Ce sont aussi les villes, les régions, les départements qui n'arrivent pas à boucler leur budget et augmentent les impôts locaux, mais dont les élus se retrouvent parmi les plus chauds défenseurs du projet. Pour mieux susciter l'adhésion des habitants qui pourraient avoir quelque

sont, pour la plupart, déjà prévues, et souvent retardées parce que l'État refusait de mettre la main à la poche. Faire croire que leur réalisation dépend du fait que Paris soit ville olympique pendant quelques semaines, et non des besoins des usagers qui s'entassent matin et soir dans les transports, peut tout juste donner un argument pour les remettre encore une fois à plus tard en cas d'échec de la candidature parisienne.

Il n'y a donc pas forcément de quoi s'enthousiasmer sauf pour les groupes capitalistes associés à l'affaire. Derrière Arnaud Lagardère, on trouve dans le « club entreprises Paris 2012 » des sociétés comme Bouygues, le groupe hôtelier Accor, France Télécom, le Crédit Agricole ou Suez. Chez ces gens-là, on ne rêve pas, on compte. Les quelque six milliards de retombées économiques qu'on nous promet, c'est là qu'elles sont attendues.

Même les emplois prévus risquent de ne durer que le temps d'une olympiade. Ce qui retombera sur la population, ce sera la facture des Jeux, comme à chaque fois.

Daniel MESCLA

• Polémique au sein du Parti Socialiste

Emmanuelli-Hollande : la mémoire de deux amnésiques

C'est le psychodrame au PS – mais c'est une habitude. Emporté par son élan en faveur du « non » au prochain référendum, Emmanuelli, pour montrer que dans le passé, la majorité du PS n'avait pas toujours eu raison, a rappelé deux épisodes peu reluisants de la longue histoire de ce parti.

Il a rappelé notamment le vote des pleins pouvoirs à Pétain en 1940 par bon nombre de députés socialistes et plus tard l'utilisation des pouvoirs spéciaux accordés à Guy Mollet qui les avait sollicités pour faire, promettait-il, la paix en Algérie et qui avait ensuite généralisé l'envoi du contingent pour faire cette guerre coloniale.

Comme on peut voir, ce ne sont pas des petits détails de l'histoire...

François Hollande a immédiatement sommé l'intéressé de retirer ces comparaisons malsonnantes mais correspondant à des faits réels.

Tous ces faits mentionnés par Emmanuelli n'ont rien d'une révélation. Lorsqu'on est en 2005 un des dirigeants d'un parti qui a ce passé-là, c'est en pleine connaissance de cause. Et cela signifie que cet héritage politique, on a choisi de l'assumer. Cela vaut pour Hollande, dont les fausses indignations ont bien du mal à paraître sincères. Mais cela vaut tout autant pour Emmanuelli. Car pour retrouver des exemples politiques qui montrent que le PS a trahi ses engagements, point n'est besoin de remonter cinquante ou soixante-dix ans en arrière. Dans son florilège, Emmanuelli a omis des épisodes plus récents... dans lesquels il porte sa part de responsabilité directe.

Henri Emmanuelli fut secrétaire d'État sans interruption de 1981 à 1986, dans des gouvernements socialistes présidés par Mauroy puis Fabius, dans la période où Mitterrand, arrivé au pouvoir grâce aux voix populaires, mena une politique dirigée

contre ces mêmes couches populaires. Ce fut l'époque du blocage des salaires, de l'envolée du chômage, du plan Acier, des mesures contre la Sécu. Ce fut l'époque des calomnies de Mauroy contre les grévistes de Citroën en 1984. Ce fut aussi l'époque des interventions militaires au Tchad ou au Liban, et, entre autres, de la grâce accordée aux généraux putschistes de la guerre d'Algérie.

À propos de tout cela, a-t-on entendu Emmanuelli faire état de divergences, sur le coup, ou même après coup ? Pas moins que Hollande, certes. Mais pas davantage non plus.

Il est si facile d'épingler les reniements du PS, tant il en a eus. Cela permet à des politiciens comme Emmanuelli de se refaire, à bon compte, une virginité dans le radicalisme verbal. Mais il est un peu osé de se faire passer pour un perdreau de l'année quand on a tout de même à son actif, un certain nombre d'heures de vol.

Jean RAYNARD

• Politique salariale

Mais quels engagements prend donc le PS ?

On voit aujourd'hui les dirigeants du Parti Socialiste se faire les avocats des augmentations de salaires, soucieux qu'ils sont de capitaliser à leur profit le mécontentement social. Dominique Strauss-Kahn affirme ainsi qu'il faut « une augmentation significative de la majorité des salariés », et appelle à « un Grenelle des revenus ». Que n'a-t-il dit et surtout agi dans cette direction quand il était ministre des Finances du gouvernement Jospin, de 1997 à 1999 !

À l'époque, les patrons profitaient des lois Aubry sur les 35 heures pour imposer, en plus de la flexibilité, un gel des salaires sur une, deux, voire trois années. Strauss-Kahn applaudissait ! Et ce n'était pas la première fois que baisse des revenus rimait pour la classe ouvrière avec gouvernement de gauche. *L'Humanité* du 13 mars publie, sans commentaires, un graphique de l'Insee montrant comment la part revenant aux

salariés dans la richesse produite s'est effondrée ces trente dernières années. C'est à partir de 1982 que s'est fait le gros de la chute. C'est donc sous des gouvernements socialistes auxquels participaient des ministres communistes, ce qu'omet de dire *L'Humanité*.

Juin 1982, c'était l'époque où Pierre Mauroy bloquait les salaires pour quelques mois, donnant le coup d'envoi à une dégradation accélérée des revenus du monde du travail. On pouvait même voir son ministre du Travail, Auroux, un socialiste comme lui, appuyer la direction de Citroën pour qu'elle ne donne pas l'augmentation de salaire conquise par la grève les mois précédents, précisant qu'aux termes de la loi toute augmentation était désormais interdite.

Le blocage se prolongea par un encadrement strict des hausses salariales. Dans la fonction publique, ce sont les gouvernements de gauche qui remplacèrent l'augmentation des salaires en fonction de la hausse des

prix, tous les trois mois avant 1981, par des augmentations indépendantes de celle-ci, avec éventuellement un rattrapage si ces prix augmentaient plus que prévu. Ce sont eux qui inaugurèrent une nouvelle façon de comptabiliser les augmentations, incluant toutes les augmentations individuelles, les promotions, ce qui permit de limiter les augmentations générales aux chiffres insignifiants que nous connaissons aujourd'hui. Le patronat appliqua les mêmes méthodes dans le secteur privé, trop content de pouvoir s'appuyer sur les consignes des gouvernements de gauche limitant les augmentations de salaires sous prétexte de lutte contre l'inflation.

Le Parti Socialiste est largement intervenu pour réduire les salaires au niveau où ils sont aujourd'hui. Et il ferait la même chose demain s'il revenait au gouvernement. La preuve, c'est qu'il se garde bien de rappeler ses exploits passés en ce domaine !

D. M.

• Après le 10 mars

Les syndicats prêts à discuter de... rien !

Au lendemain de la journée de grèves et de manifestations du 10 mars, Raffarin a joué la comédie du ministre « *attentif aux inquiétudes exprimées* ». Il lui a suffi de jeter en pâture aux syndicats de très vagues promesses de négociations pour que ceux-ci se précipitent.

Raffarin a invité Dutreil, le ministre de la Fonction publique, à reprendre les discussions avec les syndicats, mais seulement vers la fin du mois de mars. Sans doute pour bien limiter le cadre des négociations, il a tenu à préciser que le coup de pouce de 1 % pour les salariés serait de toute façon conditionné à la « modernisation » de la fonction publique, et entre autres, à la reconnaissance du mérite dans la grille salariale, ce qui serait une nouvelle attaque contre les salariés. Pour les revendications salariales du privé, le Premier ministre s'est contenté d'inviter les dirigeants syndicaux à une réunion, le 18 mars, de la sous-commission de la négociation collective sur le pouvoir d'achat. Cette réunion qui a vocation à discuter des niveaux de salaires minimaux dans les

branches professionnelles n'a pas été convoquée spécialement pour l'occasion, elle était prévue de longue date. Son importance aux yeux du gouvernement est telle que le ministre de la Cohésion sociale Jean-Louis Borloo n'avait même pas prévu d'y participer.



Qu'à cela ne tienne, les dirigeants des confédérations syndicales se sont empressés d'accepter ces rendez-vous. La CFTC, la CFDT, et la CGC se sont déclarés séduits par les propositions du ministre. Le dirigeant de Force Ouvrière, Jean-Claude Mailly, a tenu à se dire satisfait de « *cette première*

déclaration d'ouverture du gouvernement ». Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT, n'a pas tranché en réclamant, après le succès de la journée du 10 mars, « *des rendez-vous pour de réelles négociations* ». Tous sont donc prêts à s'asseoir autour d'une table dès que le

manœuvrer. Ils font mine d'être prêts à céder quelques petites choses, 1 % d'augmentation de salaire, « *une relance de la participation et de l'intéressement* », sachant que les confédérations syndicales frétilleront à la seule idée qu'on leur fasse une petite place autour du tapis vert.

Mais ce qui intéresse les travailleurs par contre ce ne sont pas ces séances de discussion, mais de savoir ce qu'ils y gagneront au bout du compte. La responsabilité de dirigeants syndicaux qui se préoccuperaient des intérêts essentiels du monde du travail serait de dire à l'avance qu'avec un vague 1 % et une vague réunion de sous-commission, le compte n'y est pas, et de préparer d'autres mobilisations pour forcer patrons et gouvernement à reculer vraiment.

Bien sûr les confédérations syndicales appelleront peut-être à une, voire à d'autres journées de grève et de manifestations. Elles y appelleront d'autant plus qu'elles sentiront la pression du



mécontentement des travailleurs, voire si elles craignent que ceux-ci le montrent en se passant de syndicats qui ne répondent pas à leur attente.

Ainsi Jean-Claude Mailly, le dirigeant de FO, déclarait au lendemain de la journée du 10 : « *Que le gouvernement retire ses bouchons de cérumen ou sinon, le 17 mars, (jour d'une rencontre CGT-FO) on décidera de l'après* ». Pourquoi après le 17 mars, et pourquoi pas tout de suite ?

La colère et le mécontentement du monde du travail existent. Ils se sont amplement manifestés ces derniers temps. Reste à préparer les travailleurs à rendre coup pour coup et à reprendre l'initiative ensemble, collectivement. C'est à la fois nécessaire, urgent et possible.

Aline RETESSE

• Baisse du pouvoir d'achat

Ce n'est pas qu'une impression

Il paraîtrait que le pouvoir d'achat des Français augmente, alors qu'ils ont « l'impression » qu'il baisse. C'est du moins ce qu'affirment les statistiques établies par l'Insee : 1,5 % de hausse en 2004, qui viennent s'ajouter aux 3,2 %, 2,3 et 0,3 % des trois années précédentes. C'est aussi ce dont se vante le gouvernement, avec son action en direction des grandes surfaces pour leur faire baisser les prix, ainsi qu'avec les réductions effectuées sur l'impôt sur le revenu.

En premier lieu, l'indice Insee est sujet à caution, quand on sait par exemple que le coût du loyer y figure pour... 7 % seulement des revenus ! Et quand il prend en compte la baisse de certains appareils électro-ménagers, comme les téléviseurs, il n'est pas sûr que celle-ci compense la hausse du pain, des produits frais ou autres produits de base dont les prix ont grimpé en flèche.

Et puis, parler de pouvoir d'achat « des Français » ne veut



pas dire grand-chose. Si les rentiers, les spéculateurs, les actionnaires (et ce sont souvent les mêmes) se sont copieusement enrichis, si les baisses de l'impôt ont été d'autant plus importantes que l'on gagne plus d'argent, cette hausse du pouvoir d'achat n'a profité qu'à une minorité. Dans leur grande majorité, les salariés ont subi des hausses des prix de produits de première nécessité importantes, dépassant de loin les quelques augmentations de salaires obtenues, quand il y en a eu.

Ainsi, officiellement, l'indice du coût de la construction, qui sert de base pour les

augmentations de loyer, a augmenté de 4,58 % en 2004, ce qui est déjà énorme. Mais la spéculation immobilière est telle dans les grandes villes que les propriétaires privés, à chaque renouvellement de bail, imposent des augmentations bien supérieures. À cela s'ajoutent les

hausse des carburants, de l'eau, des impôts locaux, des transports en commun, la baisse des remboursements de la Sécurité sociale, etc., la liste est longue. Et même si certains produits n'ont augmenté que de 0,3 ou 0,4 %, cela fait parfois toute la différence et peut vous faire basculer, quand on vit à la limite de la pauvreté.

Alors, quand les travailleurs, les chômeurs, les retraités tirent le diable par la queue, ce n'est pas qu'une « impression », c'est une réalité qui pèse de plus en plus sur le niveau de vie. Une hausse des salaires, des allocations et des pensions est une nécessité urgente.

Marianne LAMIRAL

• Participation et intéressement

Pas de quoi calmer les salariés mécontents

Raffarin propose pour répondre au mécontentement des salariés du privé « *une relance de la participation et de l'intéressement* ». Ce n'est pas une nouveauté. Depuis déjà longtemps, les patrons choisissent, plutôt que d'augmenter les salaires, de payer diverses primes.

Le montant des primes de participation et d'intéressement est censé être fonction des résultats de l'entreprise. La prime de participation est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés et fixée selon un mode de calcul complexe. Elle est très avantageuse pour les patrons puisqu'elle est exonérée de cotisations sociales patronales. Le gouvernement parle depuis quelques temps de l'étendre aux plus petites entreprises et de revaloriser son calcul.

Quant à la prime d'intéressement aux bénéficiaires, elle est censée varier en fonction des résultats de l'entreprise. Mais seul le patron en fixe le montant, de même que les condi-

tions pour la toucher, sans qu'aucun contrôle soit vraiment possible. Son montant varie ainsi souvent en fonction de l'assiduité du salarié ou de ses « bons » résultats. Cela donne un prétexte de plus aux patrons pour faire pression sur les travailleurs. Il faut ajouter à ce tableau que les intérimaires n'en bénéficient pas.

La part des primes dans la rémunération a tellement augmenté que, sans elles, bien des salaires seraient en dessous du Smic. Avec ce système, 80 % des minimas sociaux dans les branches professionnelles sont aujourd'hui en dessous du Smic. Par ailleurs, les cotisations sociales non prélevées sur les primes sont autant de moins pour les caisses de la Sécurité sociale... que l'on demande ensuite aux salariés de renflouer.

Alors ce n'est certainement pas cette proposition de Raffarin qui va répondre au mécontentement des travailleurs sur les salaires.

A. R.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité,

TRIBUNE

Ne pas lâcher la proie pour l'ombre !

Les déclarations de Raffarin et la promesse d'ouvertures de négociations constitueraient, paraît-il, une première victoire pour les travailleurs après la journée du 10 mars.

Victoire pour qui ? Pour les fonctionnaires à qui on fait miroiter une minable augmentation supplémentaire de 1 % en échange de ce que le gouvernement appelle la « modernisation de la Fonction publique » : suppressions de postes, plus grande flexibilité, accroissement de la charge de travail ?

Victoire pour les travailleurs des entreprises privées à qui Raffarin a concédé qu'ils devraient avoir leur part de énormes bénéfices réalisés en 2004 ? Ce qui fait déjà ricaner tant Ernest-Antoine Seillière, patron du Medef, que François Roubaud, le président de la Confédération générale des PME, qui a conseillé crûment à Raffarin de se mêler de ce qui le regarde : « *L'État n'a pas à s'immiscer dans la gestion de nos petites et moyennes entreprises* ».

Où est la victoire ? Seuls les dirigeants des confédérations syndicales peuvent être reconnaissants envers Raffarin de leur ouvrir la porte de sortie d'une épreuve de force... avant même qu'ils l'aient réellement engagée : « *Un geste significatif nous sortirait de cette situation conflictuelle* », déclarait, surprenant de franchise, Jean-Marc Canon pour la CGT de la Fonction publique...

Le partage des rôles...

Se partageant le travail avec les confédérations syndicales pour étouffer dans l'œuf l'éventuel mouvement d'ensemble qui s'est esquissé dans la rue le 10 mars, les partis de gauche choisissent eux de battre le rappel à voter lors du prochain référendum.

Cela, qu'ils aient choisi le Oui comme la majorité du PS, une nouvelle fois alignée sur Chirac et qui pour faire avaler cette position se veut pleine de sollicitude pour les travailleurs. Et François Hollande de demander « *des gestes concrets très vite sur le pouvoir d'achat* ». Et Dominique Strauss-Kahn d'en appeler à un « *Grenelle des salaires* ». Mais que faisaient-ils donc pour les salaires quand eux ou leur parti était au gouvernement ?

Ou qu'ils aient choisi le Non comme le PCF ou la minorité du PS, derrière Laurent Fabius ou Henri Emmanuelli, qui se réjouiraient, nous dit-on, de la montée du mécontentement. Pas au point tout de même d'appeler à l'exprimer de plus en plus fort dans la rue ou dans la grève. Plus simple et moins risqué pour leur avenir politique de mettre l'accent sur le vote Non.

Du coup, une bonne partie de l'extrême gauche insiste aussi pour rapprocher la rue des urnes : « *En 2005, c'est dans la rue, à nouveau, que monte l'exigence d'une rupture avec cette politique de casseurs sociaux. Comme monte en même temps la*

volonté de dire NON à cette Europe libérale », a déclaré Olivier Besancenot au lendemain du 10 mars...

Pourtant qu'y a-t-il d'autre derrière le lien supposé entre les luttes sociales et la péripétie du référendum, sinon l'éternel discours électoral servi aux travailleurs : la victoire du Non préparera un changement de majorité et de gouvernement et alors tous les espoirs nous seront permis... Espérer, attendre, surtout attendre...

Bien sûr, ce gouvernement ne souhaite pas la victoire du Non au référendum. Mais Raffarin a déjà été « défait dans les urnes ». Et il n'y a pas si longtemps : lors des élections régionales de 2004. Cela ne l'a pas empêché de persévérer dans la même politique anti-ouvrière. Et cela n'a pas empêché la gauche, dont le PCF comme la minorité du PS, Fabius, Emmanuelli comme Buffet, de nous inviter alors à préparer... les élections de 2007. Belle perspective en vérité qu'ouvrirait une victoire du Non : la même... qu'une victoire du Oui !

... et le nôtre

Personne ne sait si le succès du 10 mars est l'annonce des mobilisations nécessaires, ni si cette journée a redonné confiance à suffisamment de militants et de travailleurs qui ne croyaient guère jusque là en une possible riposte.

Le contexte n'est pourtant pas si défavorable. Le patronat a engrangé des bénéfices fabuleux. Il n'en lâchera rien s'il n'y est pas contraint, mais il a les moyens de lâcher bien plus que des miettes. Le gouvernement aussi, qui voudrait faire honte aux fonctionnaires en expliquant que 1 % d'augmentation, cela coûte 800 millions d'euros au budget de l'État... alors qu'il y a quelques mois, le même a accordé, aux seuls patrons de l'hôtellerie, 1,5 milliard d'euros en exonérations de charges sociales !

Les militants révolutionnaires n'ont pas aujourd'hui les moyens de faire au niveau national ce que les directions des confédérations syndicales ou des partis politiques de gauche ne veulent pas faire. Mais ils peuvent jouer un rôle déterminant dans certains conflits locaux, qui ont tendance à se multiplier, y compris sur les salaires, et ainsi permettre aux travailleurs de s'organiser et d'obtenir des succès limités, mais de ces succès qui contribuent aussi à redonner confiance, élargir les perspectives et montrer les convergences.

À condition de ne pas se tromper d'objectif et de ne pas joindre notre voix au grand concert de ceux qui veulent entraîner les travailleurs dans l'impasse soit des négociations avant d'avoir créé le rapport de force favorable soit des « débouchés politiques » électoraux qui n'ont jamais ouvert que sur les déceptions.

Jean-Jacques FRANQUIER

Convergences Révolutionnaires n° 38 (mars-avril 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Amérique du Sud : Une nouvelle gauche... contre les travailleurs.

Articles : Les lycéens contre la loi Fillon : quand la jeunesse s'invite dans la lutte de classe - La SNCF, dévoreuse d'emplois - Journaux : sous presse ou sous pression ? - La Côte d'Ivoire : la population entre trois feux - Le projet de manifeste de la LCR : une déclaration d'amour aux altermondialistes.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Directive européenne sur la « libéralisation des services »

Le retour programmé de la directive Bolkestein

Lundi 14 mars, Barroso, le président de la Commission européenne, a annoncé qu'il remettait sur le métier son projet de directive sur la libéralisation des services, dite « directive Bolkestein », du nom du député néerlandais qui en a rédigé la première version. Barroso a affirmé qu'il n'entendait pas revenir sur les points qui constituaient l'essentiel de cette directive. Cette annonce a été jugée intempestive par les députés de l'UMP, partisans du « oui » au référendum, qui se sont empressés mardi 15 mars de réclamer qu'elle soit rediscutée. Non pas tant qu'ils soient hostiles au principe, mais parce qu'ils trouvent le moment mal venu, à deux mois du référendum sur la Constitution européenne.

Depuis quelques mois, cette question de la « libéralisation des services » est au centre d'une controverse qui agite le monde politique et économique européen. Faut-il soumettre les prestataires de services européens à la législation sociale de leur propre pays, plutôt qu'à celle des pays où ils exercent leurs services ? Et tous les secteurs – hormis ceux du transport, de l'énergie et de l'eau, qui auront un statut particulier – seraient concernés, y compris les prestations destinées aux industriels.

Ce projet avait été mis en route par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'était tenue à Lisbonne en 2000, Chirac et Jospin représentant la France. Et dans cette même ligne, le projet de Constitution de Giscard, soumis au référendum, soutenu par les chiraquiens et les socialistes, précise que « *les restrictions à la libre prestation des services à l'intérieur de l'Union sont interdites.* »

Depuis sa publication, en février 2004, la directive Bolkestein a provoqué une levée de boucliers de toutes parts. De la part des syndicalistes, du Parti Communiste et d'ATTAC, qui ont épinglé, à juste titre, la remise en cause des lois sociales et des conventions collectives de chaque pays, en particulier des pays où existent les protections sociales les moins mauvaises. Mais aussi de la part des « souverainistes », et de certains petits patrons qui voient d'un mauvais œil la concurrence avec les pays de l'est de l'Europe, que cette directive introduit à leur désavantage.

Cela dit, cette pratique n'est pas nouvelle. Bien des entreprises françaises l'appliquent par anticipation, en embauchant des travailleurs dans leur pays d'origine, et avec les salaires et les protections de ces pays, beaucoup moins élevés, et en les faisant travailler en France. Et ce ne sont pas que des PME, des petits artisans, qui profitent de ces pratiques au rabais. Il y a deux

ans, les Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire, appartenant au groupe Alstom, ont été mis sur la sellette par la grève d'ouvriers roumains et indiens. Ces travailleurs protestaient contre les conditions que leur imposaient les entreprises de sous-traitance qui « vendaient » leur travail aux Chantiers.

Quoi qu'en disent les de Villiers et autres souverainistes, quand ils pointent du doigt « *le plombier polonais qui viendrait travailler en France avec le salaire et la protection sociale de son pays* », ce sont aussi des entreprises comme Alstom et consorts qui profiteront d'une libéralisation totale des services.

Le gouvernement français, lui, joue un double jeu. D'un côté, Chirac, jugeant la directive « inacceptable », demande sa « remise à plat ». Raffarin proclame : « *Nous utiliserons tous les moyens dont nous disposons pour nous opposer à cette directive.* » De l'autre, il semble évident à tous que Chirac et Raffarin, qui ont été parmi les initiateurs de cette directive comme tous leurs collègues européens, redeviendront partisans de celle-ci... après le référendum de mai prochain, moyennant quelques menues modifications.

Cette directive doit être dénoncée et combattue, car nous ne pouvons qu'être opposés à une législation qui, au nom de la liberté d'entreprendre, permet aux patrons des grands trusts de faire fi des garanties sociales existantes et d'économiser sur les salaires. Mais il faut, dans le même temps, que les salariés, toutes origines confondues, luttent pour améliorer ces salaires et ces garanties sociales, à l'échelle de toute l'Europe.

Bertrand GORDES

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

Les religions et les femmes

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 4 février 2005



Prix : 1,50 euro.
Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

• Arrêts maladie

Des officines pour soigner les profits

Dans cette société, tout ce qui peut faire de l'argent suscite l'éclosion de vendeurs. En l'occurrence, le contrôle des arrêts maladie pour le compte des grandes entreprises est un « service » que, dans le pays, une dizaine d'entreprises spécialisées sont prêtes à rendre contre espèces sonnantes et trébuchantes.

La plus ancienne, Securex, piste depuis près de trente ans les salariés malades jusqu'à leur domicile et emploie à cette fin près de 1 500 médecins qu'elle rémunère à « l'acte », 40 euros facilement gagnés si l'on n'est pas trop freiné par les scrupu-

les. La directrice de l'officine pionnière rappelle à ce propos les difficultés rencontrées au départ pour recruter des médecins ; on devine que le jeune praticien venant de terminer ses études – et pas seulement lui – n'est peut-être a priori pas particulièrement attiré par l'aspect policier de la tâche.

Mais les sociétés de contrôle médical semblent se multiplier et, comme une des dernières arrivées sur le marché, elles s'engagent auprès de leurs futurs clients à « ramener leur taux d'absentéisme à 2,5 % », et ce pour la modique somme de « 81 à 90 euros hors taxes » à l'acte. L'enjeu, pour les patrons clients, est d'exercer une pression de chaque instant sur les arrêts

maladie, les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Pourtant, selon la Caisse nationale d'assurance-maladie, sur les presque 7 millions d'arrêts de travail comptabilisés dans l'année, seuls 6 % se révéleraient injustifiés, et encore : un salarié fatigué auquel son médecin traitant prescrit du repos, cela n'est-il pas amplement justifié ? Sur quels critères, et animé par quels intérêts, le médecin-contrôleur va-t-il juger de l'opportunité de l'arrêt de travail, sur le pas de la porte, alors qu'un médecin de famille qui suit le malade depuis des années l'a jugé nécessaire ?

Ce système des contre-visi-

tes est prévu depuis longtemps, depuis que la mensualisation permet à une grande partie des salariés d'obtenir un complément patronal, pour les trois jours de carence notamment. Mais la dernière loi de financement de la Sécurité sociale, assortie d'un décret gouvernemental d'août dernier, renforce le pouvoir de contrôle du patronat. En effet, l'avis du médecin-contrôleur envoyé par le patron peut désormais suffire à bloquer le remboursement non seulement du complément patronal, mais de l'indemnité journalière de la Sécurité sociale. La Caisse d'Assurance Maladie (CNAM) est maintenant tenue de prendre en

compte les rapports des médecins-contrôleurs patronaux, de convoquer le salarié jugé « en défaut » par ceux-ci, et de suspendre immédiatement les indemnités journalières si le travailleur malade ne se présente pas. Mais même si ce dernier se présente, rien n'est pour lui garanti d'avance...

En la matière, le patronat n'éprouve pas même le besoin de prétexter le « trou de la Sécu » pour développer ces officines spécialisées dans le contrôle du personnel, avec pour but affiché de diminuer les coûts du travail. Il est vrai que la santé florissante des profits le remboursera largement.

Viviane LAFONT

• Déclarations de revenus

Quand Gaymard ment

Avec les formulaires de déclaration d'impôts, chacun a reçu la lettre signée de l'ex-ministre de l'Économie et des Finances, Gaymard, et de son compère au Budget, Copé. « Nous prenons devant vous l'engagement, écrivent-ils, d'œuvrer pour que chaque euro dépensé en votre nom soit un euro réellement utile, au service de notre pays et pour l'avenir de nos enfants. »

Au moment où nous lisons leur prose solennelle, le premier a dû démissionner pour cause de duplex de 600 m² dont les contribuables auraient dû payer

le loyer mensuel de 14 000 euros. Le second ne cesse de répéter que, s'il occupe très provisoirement un appartement de 230 m² payé par l'État, c'est que son appartement parisien est en travaux, dont il attend impatiemment la fin.

La coïncidence est savoureuse, même si tous les ministres des Finances racontent à peu près les mêmes bobards aux contribuables, en prétendant que le moindre euro de leurs impôts sera dépensé dans leur intérêt.

Dans bonimenteur, il y a menteur.

Une transparence trouble

Concernant l'impôt, Gaymard et Copé se flattent d'établir avec le contribuable « un dialogue transparent et confiant ». Ils se moquent du monde.

La confiance, parlons-en. Elle risque d'être bien entamée par le scandale des appartements de fonction des deux ministres.

Quant à la transparence, elle est manifestement à sens unique. Les salariés ne savent guère, et contrôlent encore moins, ce que l'État fait de l'argent des impôts. Par contre, les ressources des travailleurs n'ont pas de secret pour l'administration des Finances. Voudraient-ils dissimuler une partie de leurs revenus qu'ils ne le pourraient pas, car les patrons fournissent au fisc le montant exact.

Pourtant il y a des contribuables avec lesquels l'État se montre très discret. Il manifeste même à leur égard un sens chatouilleux du secret. Ce sont les politiciens en vue, mais sur-

tout les grands bourgeois, les grosses fortunes. Non seulement leurs déclarations de revenus ne sont pas accessibles à la publication, mais elles sont mises à l'abri dans des coffres-forts.

C'est ce qu'on a appris le 5 mars, à l'occasion de la disparition mystérieuse des dossiers fiscaux 2003 de Gaymard, Fabius, Jospin, de la ministre Claudie Haigneré et de Claude Chirac, la fille et conseillère du président. Mais, au-delà des cachotteries de tel ou tel ministre, pourquoi maintenir secrets les revenus de Dassault, de Mme Bettencourt, de la famille Peugeot, des Pinault, Lagardère et consorts ?

De toute façon, en matière de transparence, la moindre des choses serait que les salariés sachent, sur les impôts que paie la population, combien empêchent leurs exploiters.

Vincent GELAS

• L'épiscopat cherche des crosses à une publicité

Censure et cène de la vie dévote

L'Église catholique vient de faire interdire l'exposition sur la voie publique d'un panneau publicitaire représentant une interprétation libre d'un tableau peint à la fin du XV^e siècle par Léonard de Vinci et intitulée La Cène. On sait que celui-ci représente le mythe du dernier repas d'un dénommé Jésus en compagnie de ses proches collaborateurs, appelés familièrement ses apôtres.

Cette publicité pour une marque de vêtements représente des participants à un festin, des femmes essentiellement, dans des attitudes décontractées de fin de repas. Il y a bien un dos nu d'homme mais pas plus aguicheur que cet autre homme, quasiment nu, que l'on représente crucifié dans toutes les églises de France et de Navarre.

Ceux qui ont porté l'affaire devant les tribunaux ne sont pas des membres d'une confrérie intégriste marginale mais des représentants officiels de l'Église catholique de ce pays. Leurs reproches portent sur « l'utilisation de la cène à des fins mercantiles et la pose lascive

de l'homme ».

Et pourtant, qu'en savent-ils, de ce qu'était l'état des participants lors de ce dernier « gueuleton » de leur prophète ? Ces messieurs n'y étaient pas, il n'y avait pas un seul photographe, pas un seul paparazzi pour informer les gazettes. Sont-ils si sûrs qu'elle n'ait pas donné lieu à des débordements, du type de ceux qui se produisent à la fin de certains repas de famille ? Et que

rait « un acte d'intrusion agressive et gratuite dans le tréfonds des croyances intimes » !

Ce juge s'est senti agressé dans son tréfonds. Ne cherchons pas à en savoir plus sur ce que l'on peut trouver dans ce ténébreux tréfonds. Mais que dire de l'agression de ceux qui doivent subir le spectacle de processions costumées, véhiculant un rituel d'un autre âge, ou de ces cérémonies dominicales que



diable, si tel a été le cas, qui leur jetterait la pierre ?

Seul pourrait avoir à redire à ce détournement d'image Léonard de Vinci, lui-même. Mais il y a longtemps qu'il s'est tu. Pourtant, un juge vient de donner raison à l'Église sous prétexte que cet affichage représente-

la télévision retransmet sans carré blanc, accessibles donc aux regards innocents de jeunes enfants ? Ne constituent-elles pas une agression autrement intolérable à l'égard des sentiments des libres penseurs ?

Michel ROCCO

• Grande-Bretagne

Législation antiterroriste
**Au pays de l'Habeas corpus,
la vieille tradition
des lois d'exception**

Le 12 mars, après un mois de débats houleux, le gouvernement travailliste de Tony Blair a fini par obtenir la prolongation de sa législation antiterroriste qui venait à échéance deux jours plus tard.

Sans la campagne pour les élections qui doivent avoir lieu en mai, cela n'aurait été qu'une simple formalité. Mais par les temps qui courent, l'opposition cherche à souligner sa différence avec le gouvernement, tant sa politique est indiscernable de celle de Blair. Avoir l'air de s'opposer à une loi qui, pour une partie de l'opinion, est liée à la politique de Blair en Irak, lui permet d'essayer de capter des votes hostiles à la guerre, sans que cela l'engage à rien. Elle s'en est donc donné à cœur joie, quitte à concéder à Blair tout ce qu'il demandait à la dernière minute, en attendant une « révision en profondeur » de la loi dans un an.

Comble d'ironie, sous couvert de « libéraliser » l'ancienne version de la loi, dont certaines dispositions avaient été déclarées illégales par la Cour Suprême en décembre dernier, cette nouvelle mouture ne fait que la renforcer. Car si le ministre de l'Intérieur devra en passer par un juge (nommé par ses soins) pour entériner l'assignation à résidence, voire l'emprisonnement sans jugement de « suspects », la loi s'appliquera désormais, non plus seulement aux ressortissants étrangers comme l'ancienne version, mais également aux citoyens britanniques !

Ceci étant, il faut rappeler que ce prétendu bastion de l'Habeas corpus et du respect des droits de la défense qu'est la Grande-Bretagne, vit depuis près d'un siècle sous la menace quasi permanente de mesures d'exception qui sont réactivées de temps à autre, au fil des

besoins du pouvoir en place.

À la fin des années 1960, l'explosion de la poudrière sociale créée par l'occupation britannique de l'Irlande du Nord remit l'usage de telles mesures au premier rang de la scène politique. Vinrent alors l'introduction de l'internement puis, en 1974, celle de la loi de Prévention du terrorisme, ancêtre de la législation actuelle, par les travaillistes.

Au nom de ces mesures d'exception, des dizaines de milliers d'individus furent harcelés, surveillés, arrêtés, assignés à résidence, internés, voire torturés. Et si parmi eux se trouvaient sans doute des activistes de l'Armée Républicaine Irlandaise, un grand nombre, sinon la majorité, étaient des militants politiques ou syndicaux « coupables » d'avoir exprimé leur soutien à la cause irlandaise, voire des femmes ou des hommes des classes populaires dont le seul crime était d'avoir un nom à consonance irlandaise ou d'avoir leurs habitudes dans un pub irlandais.

Après l'accord de paix de Belfast, en 1997, Blair conserva la loi de Prévention du terrorisme. En février 2001, elle fut « ré-habillée », sous prétexte de combattre le « terrorisme international ». On était encore à sept mois des attentats du 11 septembre, mais déjà cette nouvelle loi, qui donnait des pouvoirs illimités au ministre de l'Intérieur et à la police, préfigurait le « Patriot Act » que Bush allait faire adopter aux États-Unis à la fin de la même année.

Sa définition du terrorisme incluait tout ce qui visait à entraver les institutions de l'État et pouvait inclure à peu près n'importe quelle forme de lutte extra-parlementaire – grèves, manifestations de rue, etc. – à l'appréciation des seules autorités. On l'a vu l'an dernier

lorsque, au nom de cette loi, des pacifistes qui protestaient en toute légalité contre une foire de l'armement se sont vu emprisonner sans autre forme de procès.

Depuis 2001, cette loi a surtout donné libre cours au racisme rampant de la police. D'innombrables arrestations ont visé des jeunes d'origine pakistanaise, indienne ou bengali, dont la barbe était jugée trop longue pour être honnête, mais aussi des jeunes d'origine africaine ou antillaise, coupables du « délit de faciès ». Sur les 800 arrestations officiellement effectuées en quatre ans, en tout sept inculpations ont été prononcées, et aucune condamnation. C'est dire le caractère arbitraire de ce harcèlement. En revanche, 17 personnes auront passé de deux à quatre ans en prison, sans jugement, astreintes à 22 heures de confinement solitaire par jour, sans droit de visite, ce qui a valu aux deux prisons qui les abritaient le sobriquet de « Guantanamo de Blair ».

La détermination qu'a montrée Blair à faire passer cette loi n'a pas grand-chose à voir avec le « terrorisme ». L'arsenal répressif britannique est bien suffisant à cet égard. Sans doute a-t-il quelque chose à voir avec sa volonté de continuer à apparaître comme l'allié privilégié de Bush. Mais surtout, comme le montre l'histoire, elle illustre le souci des classes possédantes de perfectionner en permanence leurs instruments de répression. Cela peut toujours servir, non seulement contre les terroristes, mais contre tous ceux qui pourraient gêner le gouvernement.

François ROULEAU

• Espagne

Régularisation
des sans-papiers
**Zapatero multiplie
les obstacles**

Le gouvernement socialiste espagnol a entamé le 7 février un processus de régularisation des sans-papiers. Ceux-ci ont jusqu'au 7 mai prochain, soit trois mois, pour déposer un dossier leur permettant d'obtenir une carte de séjour.

Aujourd'hui, ils sont 1,3 million de sans-papiers en Espagne, dont 300 000 pour lesquels il s'agit d'obtenir le renouvellement de leur permis de séjour. C'est le premier plan de régularisation depuis 2001 et, avec lui, les socialistes au pouvoir parlent d'une politique de dignité et d'humanité. Mais la réalité est tout autre.

**Un parcours
du combattant**

En effet la constitution du dossier relève du parcours du combattant et bien des papiers sont difficiles à obtenir. Il faut un contrat de travail de six mois déposé par le patron ou son représentant, avec la preuve que les déclarations à la Sécurité sociale sont faites. Il faut aussi l'inscription d'au moins 6 mois dans une mairie pour prouver la résidence et enfin, mesure sortie du chapeau pour la première fois – et par les socialistes – un extrait de casier judiciaire du pays d'origine, timbré et traduit très officiellement par l'ambassade. Rien que cette dernière exigence élimine tous ceux qui n'ont pas les moyens ou la possibilité de se le procurer, voire de le faire faire dans un pays lointain. Les formalités sont par ailleurs tellement complexes qu'il est nécessaire de recourir à un avocat si l'on ne veut pas courir le risque de voir le dossier rejeté. Lorsqu'il était dans l'opposition, le PSOE expliquait qu'il ne demanderait qu'une condition de résidence !

On estime à seulement 300 000 le nombre de dossiers qui pourraient être déposés dans les formes d'ici mai. C'est tout juste le nombre de ceux qui doivent renouveler leur carte mais qui, contrairement à ce qui était le cas jusqu'à présent, risquent de se

la voir refuser cette fois-ci.

En fait, ce sont les patrons qui décideront ou pas du sort des travailleurs sans papiers, en leur fournissant ou non le fameux contrat de travail d'au moins six mois. De nombreux témoignages font part des chantages qui s'exercent déjà dans bien des entreprises, petites ou grandes, sur les salaires, allant jusqu'à faire payer la Sécurité sociale par les salariés.

**La mauvaise volonté
des patrons
et des municipalités**

Les sans-papiers sont aussi victimes d'escrocs (patrons ou autres) qui leur vendent des vrais ou faux contrats au prix de 2 000 à 10 000 euros. Mais aussi, alors que dans les quinze premiers jours du processus de régularisation on comptait 48 000 dépôts de dossiers, on comptait également 58 000 licenciements d'immigrés.

Par ailleurs, de nombreuses mairies refusent de délivrer des certificats de résidence et manifestent ouvertement leur hostilité à la régularisation de la situation des travailleurs immigrés clandestins.

Le gouvernement de Zapatero s'efforce d'apparaître comme menant une politique généreuse à l'égard des travailleurs immigrés, mais il ne fait guère mieux que les précédents gouvernements de droite. En outre, en martelant le fait que ceux qui travaillent peuvent être régularisés, il alimente l'idée que ceux qui ne seront pas légalisés seront tout simplement ceux qui ne travaillent pas et contribuent à augmenter la délinquance ; c'est une façon aussi d'alimenter les préjugés racistes.

Nombre de sans-papiers ont donc compris qu'ils n'auraient rien s'ils ne s'organisaient pas. Une partie d'entre eux l'ont fait dans le cadre des « assemblées de sans-papiers », pour exiger « des papiers pour tous », et se sont fait entendre au cours de manifestations, d'occupations de sites, comme ce fut le cas pendant le week-end des 12 et 13 mars à Barcelone.

Hélène GRILLET

**Au sommaire de LUTTE DE CLASSE
N° 87 (mars 2005)**

- ▶ La Turquie et l'Union européenne
- ▶ Les institutions européennes et le droit des femmes
- ▶ Le sionisme et l'antisémitisme
- ▶ Haïti : en s'organisant contre les exploités, on saura se défendre contre les voyous armés !
- ▶ États-Unis : les élections de 2004 ne constituent pas un mandat pour continuer la guerre et démanteler la Sécurité sociale !
- ▶ Tribune de la Minorité
La Chine : quel développement ?

Prix : 1,50 euro -
Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro



• Liban

Les mécanismes d'un affrontement

Au Liban, les manifestations succèdent aux manifestations. Lundi 14 mars, ce sont les partis opposants à la présence syrienne qui ont mobilisé leurs partisans en organisant une manifestation monstre à Beyrouth, faisant venir des manifestants de tout le pays. C'était la réponse à la manifestation tout aussi imposante organisée quelques jours plus tôt, le 8 mars, par les partis favorables à la Syrie, c'est-à-dire essentiellement le Hezbollah du cheikh Nasrallah et le parti Amal de Nabi Berri, principaux partis de la communauté musulmane chiite qui représente quelque 40 % de la population, et aussi sa composante la plus déshéritée.

Laquelle des deux démonstrations a rassemblé le plus de monde, c'est impossible à dire, mais le fait est qu'après l'assassinat de l'ex-Premier ministre Rafic Hariri, la mise en cause de la présence syrienne et le début de l'évacuation de l'armée de Damas, le mécanisme d'un affrontement entre les différentes communautés semble se remettre en place.

Les camps qui se dessinent

Les frontières du Liban ont été tracées exprès pour le détacher de la Syrie voisine par le colonialisme français. Du même coup celui-ci l'a pourvu d'un système politique confessionnel visant à assurer la prééminence de la bourgeoisie chrétienne maronite, alliée traditionnelle de l'Occident. Lorsque en 1975 une montée des mouvements sociaux, conjuguée aux espérances nées du mouvement palestinien, a commencé à remettre en cause cette domination, une guerre civile a éclaté, qui devait durer jusqu'en 1990. Les oppositions sociales et politiques entre les masses pauvres et les couches privilégiées se sont de plus en plus cristallisées selon les contours des communautés, donnant à la guerre l'aspect d'un affrontement entre musulmans et chrétiens et celle-ci se terminant, après des massacres et des destructions sans nombre, par le rétablissement du statu quo précédent.

En reprenant leur discours habituel, à l'usage de leur propre

opinion publique, pour condamner la présence syrienne au Liban, les présidents français et américain, Chirac et Bush, sont peut-être allés un peu vite, oubliant la situation réelle. Dans ce cas, la manifestation du Hezbollah et des chiites, répondant à celle des opposants à la présence syrienne, se sera chargée de la leur rappeler.

L'armée syrienne avait commencé à intervenir au Liban en 1976 au secours du camp chrétien maronite, alors menacé par les succès du camp appelé alors « palestino-progressiste ». Par la suite, la politique de la Syrie a été de régner en maintenant, par sa présence militaire, un certain équilibre entre les différents

que, l'armée syrienne partie, il faudrait peu de choses pour que les affrontements reprennent entre les différents partis établis sur une base confessionnelle : le Hezbollah chiite, le parti dit « socialiste » du druze Walid Joumblatt, et les différents partis chrétiens. Le front entre Joumblatt et les partis chrétiens, constitué pour demander le départ de la Syrie, pourrait d'ailleurs rapidement se diviser car certains partis chrétiens, comme ceux de l'ex-président Amine Gemayel ou du général Aoun soutenu par la France, sont même prêts à s'allier avec Israël, au contraire sans doute de Joumblatt.

Dans ces conditions, si

Le carcan confessionnel

Reste que, pour l'instant, les manœuvres des uns et des autres font resurgir à la surface un affrontement arrêté sur ses positions à la fin de la guerre civile, mais nullement disparu. Malheureusement, plus encore que dans les années soixante-dix, l'aspect communautaire et confessionnel pourrait y prendre le pas. Pourtant, dans un contexte de crise sociale et économique, le fossé s'est encore approfondi entre les masses les plus déshéritées et le Liban des riches affairistes dont le Premier ministre assassiné, Rafic Hariri était le symbole. La classe ouvrière est maintenant en grande partie constituée de tra-



Manifestation pro-syrienne à Beyrouth, sous le même drapeau libanais que les opposants, mais avec portraits du président El-Assad et pancarte demandant la « non-ingérence étrangère »... sous-entendu celle des États-Unis et de la France.

camps. Malgré les apparences, les dirigeants impérialistes, de même que les régimes arabes réactionnaires qui appuyaient la Syrie, étaient fort satisfaits de voir le régime de Damas jouer ainsi un rôle de maintien de l'ordre dans un pays menacé d'éclatement, au territoire divisé entre différentes milices, sans parler de la présence au Sud, pendant une longue période, de l'armée israélienne.

Les calculs de Damas... et des dirigeants impérialistes

L'évacuation rapide de ses troupes que vient de décider le régime syrien cache sans doute un calcul politique. Les manifestations opposées qui viennent de se dérouler à Beyrouth montrent

l'affrontement qui se dessine au Liban s'aiguise, certains de ceux qui aujourd'hui crient haut et fort contre la présence de la Syrie pourraient peut-être rapidement l'appeler de nouveau au secours.

Il est même possible, en fait, que l'évacuation rapide des troupes de Damas cache un marchandage plus global en sous-main avec les dirigeants impérialistes, non seulement sur la présence de la Syrie au Liban mais sur le rôle qu'elle joue dans le soutien à la guérilla sunnite en Irak et sur la question du Golan syrien occupé par Israël. On verra plus tard ce qu'il en est de cette diplomatie secrète des dirigeants impérialistes, sans parler de l'intervention plus ou moins contrôlée de leurs différents services secrets.

vailleurs syriens immigrés, en butte au mépris, aux insultes et parfois aux agressions d'une petite-bourgeoisie libanaise qui les prend pour cible en les rendant responsables de la politique de Damas.

Dépasser le cadre confessionnel imposé par les partis chrétiens et druzes mais aussi par le Hezbollah chiite, cela est certainement aujourd'hui très difficile. Cependant, ce serait la seule voie pour unir les travailleurs libanais et syriens et les masses pauvres des deux pays autour de leurs revendications sociales et politiques et pour faire éclater le carcan constitué par les divisions artificielles héritées du colonialisme et les intrigues des différentes puissances qui se disputent les influences dans toute la région.

André FRYS

• Massacres coloniaux français

Des excuses qui ne valent pas cher

L'ambassadeur de France en Algérie a, dans une déclaration du 27 février, parlé des « massacres du 8 mai 1945 (à Sétif, en Algérie) : une tragédie inexcusable ». Il faisait référence à la période allant du 8 au 22 mai 1945 pendant laquelle l'armée française a massacré des milliers d'Algériens (les estimations varient de 10 000 à 45 000 morts).

Le 8 mai 1945, jour de la victoire des Alliés, une manifestation arbora le drapeau national algérien, exprimant l'espoir que la fin de la guerre apporte l'indépendance à l'Algérie. Un policier tira, la manifestation se transforma en émeute et 29 européens furent tués. La répression fut féroce : exécutions en masse, villages mitraillés par l'aviation ou rasés par l'artillerie de marine. Le gouvernement français tout entier, y compris les ministres du PS et du PCF, fut solidaire des massacreurs. La France voulait garder ses colonies, le gouvernement employait donc les moyens nécessaires pour y parvenir, ce n'était pas une bavure mais une tentative délibérée d'extirper par la terreur toute idée d'indépendance.

Soixante ans après quel sens peuvent bien avoir des excuses ? L'État français regrette-t-il de n'avoir pas su faire une colonisation propre, une dictature sans violences, une oppression sans massacres, une société d'injustice sans répression ? Va-t-il même finir par demander un jour des excuses pour le million de morts de la guerre d'Algérie ?

Ce genre d'excuses, qu'on nous sert quelques dizaines ou quelques centaines d'années après les atrocités (massacres dans les colonies, traite des Noirs, rafle des juifs parisiens par la police française etc.) sont là pour nous faire croire qu'aujourd'hui l'État français se comporterait autrement. Mais c'est le même État, au service de la même classe sociale, avec la même armée, fière de ses traditions coloniales et protégeant ses tortionnaires, et capable des mêmes crimes. Par exemple, combien de temps faudra-t-il attendre pour savoir ce que font exactement les militaires français au Rwanda ou en Côte-d'Ivoire et ce que font les troupes armées et encadrées par les Français dans les dictatures africaines, protectrices des intérêts locaux des capitalistes français ?

Paul GALOIS

Un toit c'est un droit

Les expulsions pour loyer impayé ont recommencé depuis le 15 mars. En 2003, les préfets avaient permis l'expulsion de 21 500 familles à l'échelle de la France. La fondation Abbé-Pierre calcule que 90 000 familles abandonnent chaque année leur logement parce qu'elles ne peuvent plus le payer. De son côté le ministère estime qu'un million de personnes, dont un quart d'enfants, vivent dans des logements insalubres et dangereux. De plus les mobile-homes, caravanes et hôtels meublés ne sont pas comptabilisés comme logements, alors que c'est là que se réfugient les familles qui ne trouvent pas à se faire héberger.

Pendant ce temps des sociétés immobilières s'arrachent à coups de millions des immeubles de centre-ville. Bureaux ou magasins, logements vides ou occupés, sociétés qui vendent leurs murs et paient ensuite un loyer, édifices publics mis à l'encan, tout leur est bon. Cette concurrence pour placer dans l'immobilier les capitaux disponibles fait monter le prix du mètre carré (plus 13 % à Paris cette année). Cette hausse des prix engendre de gros bénéfices, lesquels attirent de nouveaux capitaux... c'est un phénomène

de spéculation qui permet, aujourd'hui, aux actionnaires de sociétés immobilières d'empocher de 10 à 15 % de



profits... sans même qu'un immeuble neuf soit construit.

L'augmentation du prix des immeubles est suivie par l'augmentation du prix des loyers, 4,2 % par an en moyenne, et les centres-villes sont devenus trop chers même pour les cadres. Ainsi même des gens disposant d'un salaire sont repoussés des centres-villes et cherchent maintenant à se loger dans les banlieues proches ou bien desservies par les transports en commun, contribuant à y faire monter le prix des logements. Cela oblige les familles populaires à partir encore plus loin et

contribue à faire tomber les familles les plus démunies dans les logements insalubres ou précaires.

Le « logement social » et les diverses aides au logement sont censées contrebalancer la loi du marché et permettre aux travailleurs de trouver à se loger décemment. Mais les HLM sont en nombre insuffisant, des centaines de milliers de logements sociaux sont vétustes et on n'en construit pas assez. Il faut donc parfois des années pour obtenir un logement dans une HLM. De plus leur loyer augmente tous les ans, alors que les ressources des locataires diminuent puisqu'il y a de plus en plus de salariés payés au salaire minimum, de plus en plus de chômeurs et que le nombre de RMIstes a augmenté de 10 % en un an. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la Confédération Nationale du Logement calcule que le logement compte maintenant pour 36 % dans les dépenses d'un ménage populaire. On comprend comment la seule perte d'un salaire dans la famille peut conduire à avoir du mal à payer son loyer. La marge est très étroite entre « arriver tout juste à joindre les deux bouts » et « se retrouver à la rue ».

C'est pour toutes ces raisons que Droit au Logement (DAL),

la CNL et d'autres organisations appelaient à manifester à Paris dimanche 13 mars. Les mots d'ordre étaient « non aux expulsions », « des crédits pour le logement social, pas pour le privé », « un toit c'est un droit », « réquisition de tous les logements vides » et « pas d'expulsion sans logement ». Le Comité des Sans-Logis faisait remarquer que la Ville de Paris, qui se vante d'ouvrir quelques gymnases les soirs de grand froid, procède elle aussi à des expulsions (ce comité appelle à une manifestation de protestation contre ces expulsions, le mercredi 23 mars, à 13 heures 30, devant le « Casino », place de la Nation à Paris).

Des lois existent ou pourraient exister pour garantir un toit à chacun. Mais comme vient de le dire un député de droite « elles sont généreuses, mais le Conseil constitutionnel les refusera car elles se heurtent au droit de propriété ». On ne saurait mieux dire. Tant que le droit de propriété des spéculateurs et autres vautours primera sur le droit de chacun à vivre décemment dans un logement décent, les travailleurs seront mal logés.

Paul GALOIS

Réquisition des logements vides

Une loi qui n'est pas appliquée

L'État dispose d'une loi pour réquisitionner les logements vides. C'est l'ordonnance de 1945, réactualisée en juillet 1998.

Le représentant de l'État dans le département, c'est-à-dire le préfet, peut réquisitionner des logements vacants, pour une durée d'un an au moins et de six ans au plus ; l'ordonnance de 1945 précisait qu'il s'agissait de locaux à usage d'habitation « inoccupés ou insuffisamment occupés », le manque de logements dans l'après-guerre ayant laissé ouverte la possibilité de partager des habitations. Au fil du temps, la loi a été modifiée : un décret précise quels sont les locaux concernés. Les locaux appartenant à une personne morale (banques, assurances, etc.) sont également susceptibles d'être réquisitionnés s'ils sont vacants depuis plus de dix-huit mois.

Les bénéficiaires peuvent être des personnes dépourvues de logement, expulsées ou hébergées dans de mauvaises conditions et justifiant de ressources inférieures à un plafond



fixé par décret.

Les propriétaires ne peuvent se soustraire à la réquisition et une ordonnance de septembre 2000 est censée punir d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende « le fait de dissimuler, par des manœuvres frauduleuses, la vacance de locaux et de détruire ou de dégrader les locaux faisant l'objet d'une réquisition » ; le tribunal peut également obliger les contrevenants à remettre les locaux en état.

Les locataires doivent, en échange, occuper les lieux « paisiblement et en bon père de famille », selon les termes consa-

crés de l'ordonnance de 1945, et payer un loyer. En pareil cas, le prix de base mensuel est fixé, à compter du 1^{er} janvier 2005, à 6,13 euros le m² à Paris et dans les communes limitrophes, à 5,25 euros en Ile-de-France et à 4,37 euros ailleurs.

On voit que tout est prévu par la loi, y compris des loyers de 300 euros environ, dans Paris, pour un appartement de 50 m². C'est peu, comparé aux prix du marché. Mais comparé aux revenus des locataires à la recherche d'un toit, c'est encore parfois considérable.

Le problème est que la loi n'est pas appliquée. En 2001, le

DAL chiffrait à 2 millions le nombre de logements vides, dont 136 554 à Paris, soit un logement sur dix. Or, les « réquisitions » annoncées par les différents gouvernements ont toujours porté sur des chiffres dérisoires par rapport aux besoins et ont rarement été menées à leur terme. En mars 2001, le ministère du Logement avait annoncé un plan de 300 réquisitions ; en octobre 2003, Jean-Louis Borloo avait promis de reloger avant Noël 500 familles mal logées mais en octobre 2004, elle étaient encore 250 sur le pavé !

La loi de Cohésion sociale, du même Borloo, prévoit que les collectivités publiques pourront, grâce aux fichiers des taxes d'habitation, cibler les logements privés vacants et déterminer pourquoi les propriétaires ne louent pas. Voilà qui augmentera sans doute le travail des statisticiens mais ne résoudra sûrement pas le problème du logement : ce ne sont pas les « cibles » qui manquent mais la volonté politique.

Sylvie MARÉCHAL

• Vente à "la découpe"

Les spéculateurs tranchent dans le vif

Ce n'est pas nouveau, mais cela se multiplie : les banques, les compagnies d'assurances, les grandes sociétés foncières vendent leur patrimoine immobilier, en particulier à Paris, en bloc, par immeubles. Les acquéreurs, qui sont généralement des filiales des sociétés vendeuses créées tout exprès, revendent à leur tour leurs acquisitions, appartement par appartement, au minimum en doublant le prix du mètre carré. C'est le cas de Gecina, par exemple, filiale entre autres des AGF, d'AXA, d'Azur-GMF, etc., qui a acheté des immeubles et a revendu les appartements, passant entre les deux opérations de 4 800 euros à 8 000 euros le mètre carré.

Les locataires ont le choix entre acheter au prix fort ou partir. Dans les beaux quartiers, certains sont très aisés ; dans d'autres arrondissements, ils ont des revenus corrects ou même confortables mais bien en-dessous de ce qu'il faudrait pour acheter leur appartement.

Le président des promoteurs-rénovateurs, interrogé il y a quelque temps par *Le Figaro*, trouvait qu'on faisait beaucoup de bruit pour pas grand-chose. Il s'insurgeait contre l'éventualité d'une protection renforcée des locataires qui « décourage les bailleurs » et risquerait de nuire à « la fluidité du marché » voire de « recréer, au 21^e siècle, une nouvelle loi de 1948 » !

Personne ne pense en effet à ces pauvres promoteurs, qui ne peuvent construire « faute de terrains » et attendent « des mois voire des années le permis de construire » ! Et il concluait : « il reste des immeubles à découper, et il n'y a pas de raison, tant que le marché demeurera bien orienté, que les institutionnels y renoncent ».

Et tant que le gouvernement sera bien disposé à leur égard, ce qui ne fait aucun doute !

Sylvie MARÉCHAL

• Enseignement

Non à la réforme Fillon et aux économies dans l'Éducation

Des dizaines de milliers de lycéens ont à nouveau manifesté dans de nombreuses villes du pays, mardi 15 mars, contre la réforme que le ministre de l'Éducation s'obstine à faire passer de force, malgré l'opposition de tous ceux qui sont directement concernés, les lycéens, les enseignants, les parents.

C'était en effet le premier jour de l'examen du texte par le Sénat car, malgré six semaines de mobilisation, de manifestations déterminées et massives, le gouvernement persiste dans son projet de réduire l'enseignement à cette sorte de « minimum vital » que constituerait le socle commun de connais-



Des lycéens à la manifestation du 10 mars.

sances du projet de loi, de supprimer des options, des filières et des matières jugées secondaires, d'orienter précocement les collégiens vers

des voies qu'ils ne sont pas assez mûrs pour choisir.

Et surtout, ce que refusent les jeunes qui sont descendus dans la rue, comme les mani-

festants du 10 mars dernier, c'est la politique d'économies à tous les étages, dans l'Éducation comme dans tous les services publics,

qu'applique le gouvernement avec la bénédiction du patronat. Les milliers de postes dont la suppression est programmée pour la rentrée 2005, avec ou sans la réforme Fillon, sont l'écho des milliers d'autres suppressions d'emplois dans les transports en commun, à La Poste, dans les hôpitaux publics.

C'est en effet cette politique, qui dure depuis quelque vingt ans, qu'il faut combattre. Car la réforme Fillon, même si elle est votée, pourrait ne durer que ce que durent les ministres de l'Éducation nationale...

Viviane LAFONT

La Cour des comptes sait-elle compter ?

Le Figaro titrait, le lendemain de la journée du 10 mars : « Enseignants, le grand gaspillage ». S'appuyant sur un rapport « confidentiel » de la Cour des comptes, il affirmait qu'en équivalent « heures-postes », près de 100 000 enseignants « ne sont pas devant leurs élèves ». Des Échos au Monde, ce bobard a été répété, renforçant l'idée que l'Éducation nationale serait le domaine du gâchis.

Les heures-postes sont des heures payées sur le budget de l'Éducation nationale aux enseignants, mais qui peuvent être consacrées à d'autres tâches qu'enseigner devant des élèves, complètement quand il s'agit de formateurs, ou partiellement lorsqu'elles permettent de rémunérer, par exemple, des travaux de maintenance informatique de l'établissement, assurés par des enseignants. Le Figaro et la Cour des comptes font l'impasse sur le fait qu'il faut des dizaines de mil-

liers de personnes pour former les enseignants, pour les conseiller, sur le fait qu'il y a aussi un certain nombre d'enseignants détachés dans d'autres services de l'État. Il sait également que les enseignants en disponibilité, dont parle la Cour des comptes, ne sont pas rémunérés. Mais qu'à cela ne tienne, analyser sérieusement les bonnes raisons que des personnels ont de ne pas être directement en poste, tout en étant nécessaires à la formation des élèves et à la collectivité, est le cadet des soucis de ceux qui volent ainsi au secours de Fillon.

Comme s'il n'était pas plus important de parler des embauches nécessaires pour assurer, réellement, le remplacement dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire ? Et, au-delà des tâches d'enseignement, pour effectuer l'ensemble des tâches indispensables au fonctionnement correct des établissements ?

Le Figaro préfère alimenter les préjugés antifonctionnaires de ceux de ses lecteurs qui pensent que ces derniers, et les enseignants en particulier, « sont payés à ne rien faire ». Quant à la Cour des comptes, le degré de sa partialité est tout à l'image du choix de son président actuel, Séguin, vieil acolyte de Chirac.

Mais si ces messieurs ont du mal à se représenter que, pour organiser l'instruction d'élèves, il faut des personnels qui se chargent des à-côtés, ils peuvent tout à loisir réfléchir à tous ces militaires qui, dans le pays, sont chargés de faire, paraît-il, la guerre et qui, pour la plupart, et heureusement d'ailleurs, ne la font pas. Le Figaro saurait alors que ces gens payés par l'État « à ne rien faire » sont plus nombreux que le faible pourcentage d'enseignants qui ne sont pas devant des élèves mais qui s'occupent utilement au bénéfice de la collectivité.

Michel ROCCO

• Toulouse

Brushing de rectrice

La rectrice de l'académie de Toulouse vient de démissionner de son poste. C'est certes un symptôme de la difficulté à faire en permanence le grand écart entre les discours lénifiants et la réalité d'une politique de réduction systématique des moyens.

Mais jusqu'à l'annonce surprise de sa démission, la rectrice s'était fait surtout remarquer par le zèle avec lequel elle faisait appliquer les directives gouvernementales. Alors qu'elle avait été nommée par la gauche, elle était restée parfaitement « droite dans ses bottes » tout au long du mouvement de grève du printemps 2003, et avait tenu à retirer jusqu'au

dernier centime de grève sur la paye des grévistes.

Avant de démissionner, elle a quand même encore pris soin de supprimer 500 postes d'enseignants dans le secondaire, excusez du peu ! Cela fera en moyenne deux enseignants en moins par collège, et trois par lycée, sur toute l'académie. Jamais un tel coup n'avait été porté au service public d'enseignement en Midi-Pyrénées.

Alors, cette démission n'est sans doute qu'une étape calculée de son plan de carrière. Retrouver son poste de professeur à la Sorbonne ne sera quand même pas le bain, et restera un sacrifice bien enviable.

Correspondant local

• Le nombre de Rmistes augmente

La pauvreté des uns fait la richesse des autres

Plus d'un million de personnes n'ont, en France, que le RMI pour vivre : 1,061 million exactement, selon le journal Les Échos qui publie l'information, ce qui, avec 88 000 personnes supplémentaires en 2004, représente une hausse de 9 % sur l'année, près du double de l'année précédente. Avec les conjoints et les enfants à charge, l'Insee estime que près de 2,5 millions de personnes ne vivent que des revenus du RMI.

Cette augmentation importante est due en grande partie à

la réforme de l'assurance chômage, qui a restreint la durée d'indemnisation par les Asse-dic, mais pas seulement. Tous les discours gouvernementaux sur la soi-disant « reprise de la croissance » qui doit créer des emplois, les baisses des charges des entreprises censées (du moins dans la propagande) faciliter l'embauche, ne masquent pas le fait que le chômage s'accroît et qu'il devient de plus en plus difficile de retrouver un travail une fois que l'on a perdu le sien. Et une fois épuisées toutes les alloca-

tions auxquelles un chômeur a droit, il ne reste plus que le RMI, ce qui vient vite. Sans parler des jeunes qui, parce qu'ils ont moins de 25 ans, n'entrent même pas dans les statistiques parce qu'ils n'ont pas droit au RMI.

Être au RMI, c'est toucher 425,40 euros pour une personne seule, 765,72 euros avec deux enfants à charge. Avec cette somme, on peut survivre, manger à sa faim, mais cela ne s'appelle pas vivre. Sans parler des loisirs qui, pour la plupart, sont hors de portée d'un

Rmiste, comment simplement pouvoir payer un loyer dans un logement correct, l'électricité, le chauffage, ce qui est quand même un minimum ? Et s'il essaie de trouver un emploi, il faut alors ajouter les frais de courrier et de transport.

Cette annonce de l'augmentation du nombre de Rmistes arrive en même temps que celle des superprofits réalisés par les grands groupes capitalistes, et l'enrichissement des actionnaires qui en découle. L'un ne va pas sans l'autre. Licencier des travailleurs, en

faisant supporter la même somme de travail par moins de personnes, est une des manières qu'ont les entreprises d'accroître leurs bénéfices. Que cela alimente le chômage qui, à son tour, va faire grossir le nombre d'allocataires du RMI, en est la conséquence obligée.

D'un côté des profits en expansion, de l'autre plus de Rmistes : ce sont les deux faces d'une même médaille.

Marianne LAMIRAL

• SNCF Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire)

Externalisation... et privatisation

En juin dernier, la direction de la SNCF annonçait sa décision de réorganiser ses approvisionnements. La principale conséquence est la suppression de 470 emplois, due au transfert en 2006, à une plate-forme privée, du stockage des pièces nécessaires à l'entretien du matériel roulant, en lieu et place de ses 17 magasins situés dans ses ateliers de réparation, dont celui de Saint-Pierre-des-Corps.

C'est l'entreprise TNT Logistics qui a « emporté le marché » de la plate-forme pour les pièces SNCF. TNT Logistics est une filiale de TPG, une multinationale qui se définit elle-même comme « un leader global en

logistique, courrier et express » dont la maison-mère est la Poste hollandaise. TPG annonce un chiffre d'affaires de 11,9 milliards d'euros en 2003.

Lors de l'annonce de cette « externalisation », la direction SNCF, histoire de faire passer la pilule, disait que l'activité devrait rester dans le groupe SNCF, et elle évoquait Géodis. « Le groupe » devra se contenter d'assurer le transport entre la plate-forme et les sites de réparation du matériel par le SERNAM.

Le site choisi pour implanter cette plate-forme logistique est Moissy-Cramayel, commune de la ville nouvelle de Sénart, en Seine-et-Marne. Nous ne savons

pas si cette plate-forme sera construite de toutes pièces (ce sera difficile en neuf mois d'ici le 1^{er} janvier 2006) ou s'il s'agit de locaux existants mais le SERNAM est installé dans cette ville.

Le second volet de cette réorganisation est la centralisation de la gestion des pièces dans un Centre Logistique Industriel regroupant 110 cheminots sur un site dont le PDG de la SNCF Gallois devrait annoncer le 23 mars la localisation (Dijon, Tours ou Saint-Étienne).

En attendant, les suppressions d'emplois ont commencé dès cette année dans les principaux magasins situés en pro-

vince : Saint-Pierre-des-Corps, Nevers, Bischheim, Oullins, Hellemmes, Périgueux.

À Saint-Pierre-des-Corps, ce sont déjà 12 suppressions d'emplois qui sont programmées pour 2005 et certaines sont déjà réalisées car il y a eu quelques opportunités de reclassement dans l'atelier. Le magasin qui comptait 106 salariés fin 2004 ne devrait conserver que 27 emplois début 2007.

Depuis juin dernier, les magasiniers et gestionnaires de stock ne sont pas les derniers à se mobiliser à chaque fois que les syndicats localement ou nationalement en offrent la possibilité. Ils voient bien aussi que les attaques dont ils sont

victimes font partie d'un plan plus vaste de suppressions d'emplois qui vise tous les secteurs de l'entreprise (voir les 2 330 suppressions de postes annoncées dernièrement à la vente des billets). Et ils savent avec l'expérience de 1995 qu'en matière d'emploi, seule une mobilisation de tous les salariés de l'entreprise est de nature à faire céder la direction.

Lors de la manifestation interprofessionnelle de Tours du 10 mars dernier, à laquelle 400 cheminots ont participé, certains arrivaient à la conclusion : « Aujourd'hui, nous avons montré notre force, demain il va falloir l'utiliser. »

Correspondant LO

• Alstom Belfort

Salariés virés, actionnaires choyés

Il y a un an, quand l'État a volé au secours des banquiers et des actionnaires d'Alstom, le PDG Kron avait annoncé cyniquement que les plans de licenciements prévus ne suffiraient pas, et que les salaires seraient gelés.

À Belfort, alors qu'un plan de 480 licenciements à Turbomachines se poursuit toujours, les travailleurs de MSA, un secteur de la même branche Énergie qui fabrique du fil supraconducteur pour des aimants, viennent d'apprendre que 150 d'entre eux allaient être licenciés, dont 100 dès cette année, sur les 240 actuellement à l'effectif.

À Machines Electriques, du chômage dit partiel est de nouveau programmé, surtout dans

les ateliers : 200 ouvriers ne travaillent que quelques jours par mois, voire pas du tout, avec une perte de salaire qui réduit la paie au smic 35 heures. Des mesures déjà prises toute l'année dernière. Là, les salaires ne sont même pas gelés, ils ont fondu !

Quant aux autres secteurs de l'usine, en particulier dans le ferroviaire à FLO, la fable répétée par la direction selon laquelle « il faut sauver la Traction » nous est servie pour continuer à ne pas augmenter les salaires pendant qu'elle cherche à diminuer les temps de fabrication pour augmenter la productivité. Cette austérité est décidée par des gens comme Kron qui gagne 132 630 euros (870 000 F) par mois avec une

récente augmentation de 20 % !

Dans un entretien au journal allemand *Handelblatt* du 8 février, Kron déclarait : « En tant que PDG, on n'est jamais un homme libre. On doit protéger les intérêts de ses actionnaires. » Effectivement, c'est pour cela qu'ils ont supprimé des milliers d'emplois, et ça continue ; ils ont ruiné des centaines de familles ouvrières dans la région, réduites à vivre des allocations de chômage, auxquelles s'ajoutent tous ceux qui, « externalisés », ont été jetés à la rue par des patrons en cheville avec Alstom : récemment 19 licenciements sur 39 salariés à l'Imprimerie reprise par la multinationale OCE, 60 sur 124 à LGE (emballage, transport, magasin), ou encore à Von Roll

Isola, à la chaudronnerie.

« Je considère le rôle de l'État comme celui d'un catalyseur afin d'accélérer les évolutions existantes » dit ce même Kron dans le journal cité plus haut. Le gouvernement, Chirac-Raffarin avec Sarkozy qui était ministre des Finances, a renfloué le capital d'Alstom de 300 millions d'euros pour que les financiers puissent continuer leurs affaires comme bon leur semble. Et cette fois encore, au nom de la défense de l'emploi à Belfort, le Conseil général, à majorité socialiste, se vante d'avoir trouvé 25 millions d'euros d'argent public « pour redynamiser le site Alstom » dans un projet baptisé Techn'Hom piloté par la SEMPAT. Cette société d'économie mixte, dans laquelle Alstom

a fait son entrée avec un million d'euros, présidée par Christian Proust, compère de Chevènement qui s'est illustré dans l'affaire Gigastorage, rachète et aménage les grands bâtiments laissés vacants par les licenciements pour les louer ensuite à de nouvelles entreprises censées créer des emplois à la place de ceux qu'Alstom a détruits.

Les mêmes, qui à Belfort distribuent généreusement l'argent public au patronat, en pure perte pour la collectivité, trouvent logique de fermer l'école maternelle du Faubourg de Lyon et le collège Bartholdi du quartier populaire des Résidences. C'est sans doute aussi une manière d'« accélérer les évolutions existantes » voulues par le patronat.

Correspondant LO

• De l'amiante à la tour Montparnasse à Paris

Des bâtiments avec de l'amiante... « il y en a des tas » !

Un article du *Journal du Dimanche* du 13 mars a révélé qu'il y avait de l'amiante dans la tour Montparnasse. Le risque était connu depuis 2002 (les professionnels, eux, s'en doutaient depuis bien plus longtemps) mais il y a eu un an et demi de retard dans les expertises avant que l'affaire ne soit rendue publique. Pour les responsables, en ce qui concerne la santé, il n'y a pas urgence.

La tour Montparnasse compte 59 étages où travaillent 5 000 personnes et où passent 600 000 visiteurs par an. Les responsables se veulent rassurants. Il y a certes de l'amiante « un peu partout, dans les plafonds, parois et dalles », mais « il n'y a pas de danger pour les occupants » sauf

dans les quatre étages techniques (traitement de l'air, eau, électricité) où interviennent des travailleurs de maintenance qui, eux, « pourraient être éventuellement exposés » selon le syndicat de la tour, qui ajoute que c'est de la responsabilité des sociétés de maintenance de protéger ces agents. Sauf que cela fait des dizaines d'années qu'ils y travaillent et sont prévenus seulement maintenant !

Selon un avocat qui défend les victimes de l'amiante, si les salariés se disent « sereins » (c'est en tout cas ce que rapporte la presse) « ils ont tort ». « À l'université de Jussieu (à Paris) pendant trente ans les gens étaient sereins. Aujourd'hui il y a une centaine

de malades et six morts » et il ajoute : « Il est sûr que des gens ont été contaminés ici. »

Il faut savoir que les cancers dus à l'amiante mettent parfois 30 à 40 ans avant de se déclarer. Et ce n'est pas sur les entreprises de la tour Montparnasse qu'on peut compter pour faire de l'information sérieuse sur cette question à leurs employés.

Selon un directeur d'une entreprise de désamiantage, « tout le monde savait ou se doutait qu'il y avait de l'amiante dans la tour Montparnasse mais personne ne s'en était préoccupé. Et ce n'est pas le seul bâtiment concerné à Paris comme en province (...) Des bâtiments construits entre 1960 et 1975 et dans lesquels on a mis

de l'amiante, il y en a des tas... »

On évalue à 4 millions d'euros par étage les frais de désamiantage de la tour Montparnasse, soit 240 millions d'euros. Autant dire que pour faire quelques misérables économies lors de sa construction, on va, du point de vue de la dépense, la construire deux fois... si ce n'est davantage !

Pour la faculté parisienne de Jussieu le coût du désamiantage, évalué au départ à 135 millions d'euros, est passé à 800 millions (et ce n'est peut-être pas fini). À quoi s'ajoute le déménagement de Jussieu sur d'autres sites temporaires, pour un montant de 300 millions ! Et les travaux, commencés en 1996, et qui devaient durer trois ans, ne sont

toujours pas terminés. L'échéance officielle est 2008, mais on s'attend à une fin de chantier vers 2012...

Quelques entreprises du bâtiment ont gagné beaucoup d'argent lors de la construction, mais aujourd'hui la collectivité débourse dix fois plus pour remettre les choses en l'état. Car ce ne sont pas ces entreprises qui payent, comme ce ne sont pas elles qui sont condamnées en justice pour avoir rendu malades et fait mourir tant de leurs salariés.

Ce mode de fonctionnement dément et irresponsable, c'est ce qu'on appelle le capitalisme. C'est celui que vantent sans cesse les patrons et les gouvernants.

André VICTOR

• Citroën Aulnay (Seine-Saint-Denis)

Fin de grève Fierté de s'être fait respecter

Les travailleurs de Citroën Aulnay s'étaient mis en grève le jeudi 3 mars contre la tentative de la direction de ne pas payer entièrement les jours de chômage partiel, ce qui aurait entraîné une baisse de salaire de 170 à 220 euros.

Six jours après, le mercredi 9 mars, la moitié de l'usine étant bloquée et la production réduite des deux tiers, les grévistes avaient estimé qu'il leur fallait commencer à populariser leur mouvement à l'extérieur de l'entreprise. Ils étaient 300 à faire un tour au centre commercial Parinor en diffusant un tract relatant leurs revendications. La manifestation leur avait donné l'occasion de discuter avec des salariés du centre et de constater que ceux-ci avaient les mêmes problèmes qu'eux et parfois des salaires encore inférieurs aux leurs, pourtant déjà très faibles.

Lors de la journée de manifestations du 10 mars, cela faisait donc une semaine que la grève était engagée. Autant dire que les 250 à 300 grévistes qui ont participé à la manifestation à Paris étaient pleins d'enthousiasme. Leur cortège résonnait des cris : « *La force des travailleurs, c'est la grève* ».

Pendant le week-end suivant, chaque salarié reçut de la direction une lettre destinée à inciter les grévistes à reprendre le travail. Le directeur reconnaissait que les journées de chômage se traduisaient par des baisses de salaire. C'était reconnaître de manière implicite que les grévistes avaient eu raison de réclamer le paiement à 100 % des jours chômés. Le directeur parlait aussi de renouer le « dialogue ».

Le lundi 14, dès la prise d'équipe, c'est à plus de 200 que les grévistes acceptèrent d'envoyer une délégation pour



Les grévistes, lors de la manifestation du 10 mars à Paris.

savoir ce que la direction avait à proposer. Mais l'armada de chefs mobilisés, façon commando, histoire d'impressionner les grévistes, augurait mal du « dialogue ». Et, de fait, la direction n'avait rien à proposer. Ce qui fait qu'au bout de deux heures, les grévistes piquèrent un coup de colère et envahirent l'atelier de peinture. Lorsque la direction se rendit compte que son cinéma ne faisait qu'envenimer les choses et mettre les grévistes en colère, elle finit par accepter une nouvelle réunion avec les grévistes. Cette fois-ci, elle recula.

Elle avait déjà accepté antérieurement de payer à 100 % les journées chômées, mais elle voulait en faire récupérer une partie. Cette fois, elle accepta que la récupération soit sur la base du volontariat. Mais les grévistes tenaient surtout au paiement des jours de grève. La direction trouva alors des artifices pour assurer le maintien du

salaire complet des grévistes pour les six jours de grève.

Dans ces conditions, les grévistes ont donc voté à l'unanimité la fin de la grève. Ils ont repris la tête haute, avec le sentiment de s'être fait respecter. Pour le montrer, ils ont fait un dernier tour dans les ateliers en criant : « *Aujourd'hui, on a gagné, demain on pourra recommencer* ».

C'est effectivement un des aspects importants de cette grève car, au-delà de la revendication, les ouvriers ont voulu marquer un coup d'arrêt à la politique de la direction. Cela fait plus de vingt ans que l'usine PCA n'avait pas connu un mouvement de grève d'une telle ampleur. C'est donc un sérieux avertissement donné à la direction.

De nombreux jeunes ont participé à la grève. Pour beaucoup, c'était leur première grève. Ces jeunes travailleurs ont appris au cours de ces quel-

ques jours comment s'organiser, comment se défendre collectivement. C'est sans doute un des acquis les plus importants, et c'est une expérience qui pourra leur servir dans l'avenir. Ils ont appris aussi comment l'ensemble des tra-

vailleurs peuvent prendre démocratiquement des décisions collectives. Chaque décision a en effet été prise lors d'assemblées générales et chaque action engagée a été votée par les grévistes.

Par ailleurs, au quatrième jour de la grève, mercredi 9 mars, l'assemblée des grévistes a décidé de mettre en place un Comité d'organisation de la grève.

Les travailleurs ont donc obtenu en grande partie satisfaction à leurs revendications matérielles. Mais, au-delà de cette satisfaction matérielle, finalement modeste, il y a surtout la conscience d'avoir réussi leur grève et d'avoir montré, vingt ans après les grandes grèves de 1984 chez Citroën, qu'une nouvelle génération de travailleurs conscients est en train de naître dans cette entreprise. Et c'est un gage pour les luttes futures car l'apprentissage ne sera pas perdu !

Correspondant LO

Citroën - Gefco : même combat

Dans la même usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois, la totalité des 50 caristes de Gefco (entreprise de sous-traitance) s'étaient mis en grève avec les ouvriers de Citroën, pour les mêmes raisons, demandant le maintien de leur salaire pour les jours chômés. Ils étaient allés distribuer des tracts à leurs collègues de Surveilliers, dans le Val-d'Oise, qui, à leur tour, s'étaient mis en grève pour réclamer que pas un seul salaire ne soit en dessous de

1 700 euros brut.

Il a donc fallu que la direction de Gefco négocie deux accords en même temps. Les ouvriers de Gefco Aulnay ont obtenu les mêmes mesures que ceux de Citroën, et ceux de Surveilliers une prime supplémentaire de 25 % lorsqu'ils travaillent le samedi.

Là aussi, pour beaucoup, c'était leur première grève et, pour les travailleurs de ces deux sites, l'occasion de faire connaissance dans la lutte.

Correspondant LO

• SNCF Gare Montparnasse - Paris

Non aux suppressions de postes

À la Gare Montparnasse à Paris, les guichetiers se sont mis en grève le 10 mars... et ont continué, à l'appel de la CGT. Le mécontentement est le résultat de la politique nationale de la SNCF, prévoyant la suppression de 2 330 postes dans les services commerciaux d'ici deux mois. À Montparnasse, cela se traduit par 17 postes en moins chez les guichetiers et un de moins chez les aiguilleurs ainsi que par des

changements d'horaires. Après ceux de la Gare de Lyon et pour les mêmes raisons, les grévistes de Montparnasse revendiquent l'arrêt de toute restructuration sur l'établissement.

Jusqu'au mardi 15 mars, la grève a été bien suivie parmi les vendeurs et la direction a eu du mal à maintenir quelques guichets ouverts. La gare ressemble à l'idéal que la direction souhaiterait : une poignée de guichets ouverts et beaucoup

de machines pour distribuer des billets, et tant pis pour les queues de voyageurs qui s'allongent si cela permet de faire des économies. Les nouvelles machines qui devraient remplacer les vendeurs sont toutes en panne ! Il n'y a que les anciennes qui fonctionnent tant bien que mal mais qui sont boudées par les voyageurs, qui trouvent leur fonctionnement compliqué, ne peuvent pas obtenir tout ce qu'ils souhai-

tent et préfèrent faire la queue pour avoir un interlocuteur.

Jusqu'à maintenant, la direction campe sur ses positions et ne veut rien entendre. Le 15 mars, une cinquantaine de grévistes ont envahi la salle où se tenait un Comité d'entreprise régional. La direction a préféré désertier plutôt que de répondre aux questions des grévistes. Le directeur de l'établissement de Montparnasse les a finale-

ment reçus mais pour refuser de céder quoi que ce soit. En particulier, les suppressions de postes sont maintenues. Il faut que le mouvement se renforce. Et c'est possible, car le ras-le-bol est le même dans tous les autres secteurs de la gare Montparnasse comme partout à la SNCF, dont la direction multiplie les attaques contre les salariés.

• Mairie de Tours

Effectifs minimums, secteur privé choyé

Comme partout ailleurs, à la mairie de Tours, la mode est à la compression des personnels. Cela n'est pas sans conséquence sur les services offerts à la population et les conditions de travail des agents. Et si la municipalité (PS depuis 1995) ne manque pas une occasion de mettre en avant le fait qu'aucun service n'est privatisé, l'insuffisance des effectifs fait que, de manière insidieuse, des tâches sont bel et bien confiées à des entreprises privées.

La mairie de Tours, ce sont environ 3 000 agents, 3 500 même si l'on y ajoute les contractuels, auxiliaires et autres emplois précaires, répartis dans plusieurs centaines de lieux de travail différents. En 2001, au moment du passage aux 35 heures, une grève massive de plus d'une semaine avait permis d'enrayer l'hémorragie des effectifs, mais on est toujours loin du compte.

Au service Petite Enfance de la ville, les crèches affichent complet. Le quartier Nord de la ville ne possède aucune crèche collective publique. Le secteur associatif s'est du coup considérablement développé. Mais lui

non plus ne parvient pas à faire face, il y a des listes d'attente de plus d'un an.

Dans les trois maisons de retraite gérées par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Tours, la situation est très dégradée. Il y a trois mois, une partie du personnel a observé des débrayages pendant plusieurs semaines pour protester contre l'insuffisance des effectifs. Pour donner un minimum de soins, de confort et de réconfort aux pensionnaires, ce sont les agents qui doivent se démenner, courir toute la journée, accepter de voir leurs repos remis en cause quand des collègues sont malades.

Au service Entretien Général des Bâtiments, qui s'occupe de tous les locaux municipaux, les effectifs ne permettent que de faire les entretiens courants minimums. Pour les plus gros travaux d'infrastructure, il est régulièrement fait appel à des entreprises privées. C'est la même chose au service Voirie. L'effectif municipal suffit tout juste à l'entretien courant des kilomètres de rues et de trottoirs de la ville. Les plus gros chantiers sont confiés à des

entreprises privées.

La mairie s'est vantée, dans son dernier bulletin municipal, de faire des économies en serrant les budgets des différents services. Mais le contribuable gagnerait à ce que tous ces travaux et services soient exécutés à prix coûtant, dans le cadre d'un service public, avec des effectifs appropriés. Car faire appel à des entreprises privées, cela revient à faire payer au contribuable, en même temps que la main-d'œuvre, les dividendes versés à leurs actionnaires.

Enfin, tout comme l'État, les collectivités locales mènent une politique de « cadeaux », d'aides au patronat, toujours bien sûr au nom de la lutte contre le chômage. Lorsque des agents de la municipalité ou des maisons de retraite revendiquent, la mairie a tôt fait de se défausser en disant que tout ne dépend pas d'elle. Mais lorsqu'il s'agit d'accorder des subventions à des entreprises, ils savent trouver un terrain d'entente.

Ainsi, la municipalité de Tours, ou la communauté d'agglomération dont elle fait partie, vient de participer au financement de laboratoires de

recherche, consacrés à l'activité de plusieurs entreprises du département, et pas des moindres : STMicroelectronics, Safety, Hutchinson... Aujourd'hui, sous prétexte de « promotion de la ville de Tours », la communauté d'agglomération, le Conseil général et le Conseil régional s'approprient à verser chacun 350 000 euros sur trois ans à la compagnie aérienne Ryanair, qui exploite la ligne Tours-Londres.

D'une manière générale, toutes ces subventions ne créent pas d'emplois. Au moment où l'entreprise STMicroelectronics était aidée à Tours, elle fermait son site à Rennes et jetait plus de 500 salariés à la rue. Cet argent public serait bien plus utile s'il était consacré à créer directement des emplois, dans les maisons de retraite, les crèches, partout où il fait cruellement défaut. Cela serait bien plus utile, et du point de vue des chiffres du chômage qui, on le sait, ne cessent d'augmenter, et du point de vue du service rendu à la population.

Correspondant LO

• Liévin (Pas-de-Calais)

Carrefour « positive » les profits pas les salaires

Pendant trois jours, à compter du jeudi 10 mars, la grande majorité des 400 employés de l'hypermarché Carrefour de Liévin (Pas-de-Calais) se sont mis en grève, dont quasiment toutes les caissières. Les revendications portaient sur les salaires, la prime d'intéressement et les tickets-restaurant.

Carrefour fait partie de ces groupes qui ont annoncé des profits colossaux. Un maximum de bénéfices pour les gros actionnaires, alors que pour les salariés la charge de travail augmente, les conditions de travail s'aggravent et les salaires stagnent.

Les salaires sont bien bas : par exemple, 950 euros net par mois pour 35 heures de travail

hebdomadaire, dont certaines de nuit ! Et beaucoup de salaires sont amputés par les temps partiels imposés. Sans parler du stress, des horaires déments : on peut travailler tôt le matin et tard le soir, avec une longue coupure, sans possibilité de rentrer chez soi. Et puis, il y a les mesquineries de la direction : il est interdit aux caissières d'avoir une bouteille d'eau et de boire ; cela ferait paraître-il mauvais genre devant les clients, et ce, même quand il fait très chaud !

Pour les manutentionnaires, les conditions de travail sont dures, et les appareils transparents ne sont même pas en nombre suffisant. Et puis, pour

les employés, dont beaucoup de femmes, après la fermeture le soir, c'est la peur sur un immense parking non surveillé. Pour la direction, les agents de sécurité servent à repérer d'éventuels voleurs de pommes, pas à protéger le personnel quand le magasin est fermé.

Alors, la colère a explosé. Des manifestations ont eu lieu dans la galerie marchande et dans les rues de Liévin. La direction a fait venir des cadres d'autres magasins, mais ils n'ont pas l'habitude de travailler à toute vitesse. Résultat : les files d'attente s'allongeaient aux caisses. Des clients râlaient contre Carrefour ! Et beaucoup montraient leur soutien aux

salariés.

Dans cette agglomération très populaire, beaucoup de travailleurs sont solidaires et en ont ras le bol des salaires de misère, alors que tout augmente. Tous les grévistes parlent de ce soutien. Un des slogans des manifestations était « 1^{re}, 2^e, 3^e génération, nous sommes tous des enfants d'ouvriers », montrant ainsi que ces employés du commerce font bien partie de la classe ouvrière et qu'ils utilisent son moyen de défense : la grève.

Les salariés de Carrefour-Liévin refusent de continuer à tout subir pour que des capitalistes s'enrichissent toujours plus.

• Flodor Péronne (Somme)

Jusqu'où va leur avidité !

Mercredi 9 mars, les 185 salariés de l'usine Flodor à Péronne dans la Somme ont reçu leur lettre de licenciement.

Voici près de deux ans que ces salariés ont obtenu, par leur mobilisation, que l'usine fonctionne et que le trust Unichips leur verse un salaire. Mais les menaces n'ont pas cessé depuis qu'il avait essayé de démenager en douce les machines, en août 2003.

La dernière en date concerne les lettres de licenciement. Après une mise en liquidation judiciaire, le patron a en principe quinze jours pour les adresser. Ce délai non respecté, les salariés perdent le droit à la garantie des salaires (AGS). Celle concernant Flodor a été prononcée le 22 février mais, quinze jours après, rien n'était arrivé : le patron utilisait ce

délai pour faire pression sur les salariés qui lui réclamaient à juste titre leurs indemnités.

Il a fallu que le tribunal menace la direction d'une astreinte de 500 euros par salarié et par heure de retard pour que ces maudites lettres soient envoyées. Toutefois le jugement accordait à la direction un délai supplémentaire de 24 heures.

Beaucoup de patrons qui

ferment leurs usines ici ou là se servent de la liquidation judiciaire pour qu'aucun centime d'indemnité ne sorte de leurs coffres. Mais les 185 salariés qui continuent à être invités par les délégués à venir à l'usine de temps à autre pour être informés, continuent à réclamer leur dû. Unichips ne doit pas s'en tirer à si bon compte et doit leur verser des indemnités.

• Guadeloupe Marie-Galante

Les ouvriers de l'usine Grand'Anse en grève

Les ouvriers de l'usine à sucre de Marie-Galante (l'une des îles de l'archipel de Guadeloupe) sont en grève depuis plusieurs jours. Ils réclament 6 % d'augmentation de salaire, la levée d'une sanction contre l'un des leurs, la garantie de la réembauche des saisonniers que la direction voulait purement et simplement éliminer.

La direction a bien accepté de lever la sanction et s'engage à réembaucher les saisonniers, mais elle refuse l'augmentation des salaires.

Elle prend prétexte du fait que l'augmentation prévue dans l'accord récent aux NAO (négociations annuelles obligatoires) de la branche sucre-rhum signé par les syndicats était de 3,5 %. Mais les ouvriers de l'usine Grand'Anse estiment que, la richesse en saccharine étant bien plus importante à Marie-Galante que sur l'île de Guadeloupe proprement dite, les bénéficiaires y sont de ce fait plus importants et que les patrons peuvent payer. Ils estiment aussi que les cadres sont en grand nombre et eux, mieux payés que dans l'autre usine de l'entreprise Gardel à Moule, dans l'île de Guadeloupe. Donc, disent-ils, il n'y a aucune raison pour que les ouvriers ne bénéficient pas de ces 6 % supplémentaires, ce qui ferait au total 9,5 % pour cette année.

Les deux syndicats, UGTG et CGTG, ont mobilisé leurs adhérents et l'ensemble des travailleurs. Comme toujours, ceux qui s'opposent aux grèves ouvrières font jouer le spectre des pertes financières des planteurs, si leurs cannes n'étaient pas broyées à temps, et font pression sur les grévistes. Que n'exercent-ils pas la même pression sur les patrons de l'usine pour qu'ils accordent satisfaction aux ouvriers si, comme ils le disent, « il faut un dénouement rapide à cette crise » ! En attendant, les ouvriers tiennent bon.

• Régie des Transports Haut-Viennois

Grève pour les salaires

La RDHTV, Régie départementale des transports de la Haute-Vienne, est un EPIC (Établissement public industriel et commercial) sous conventionnement du Conseil général pour les lignes du département et les transports scolaires. Elle emploie 164 personnes, dont environ 140 chauffeurs de bus et mécaniciens. Depuis le 7 mars, ils sont en grève pour obtenir une augmentation de 10 % des salaires.

Les salaires sont de 1 250 euros brut pour un chauffeur receveur débutant. De nombreux chauffeurs qui font les ramassages scolaires travaillent à temps partiel, 110 heures par mois. Ils sont payés au Smic, 920 euros brut et touchent au bout d'un an d'ancienneté une prime de 40 euros et un treizième mois. Leur amplitude journalière va jusqu'à 13 heures par jour ! Et pendant les quatre mois de vacances scolaires, ceux à qui la Régie ne fournit pas de remplacements ne sont pas payés et doivent s'inscrire aux Assedic. D'autres sont en CDD d'un an, pour assurer les lignes qui sont soumises chaque année à un appel d'offres.

Le directeur a prétendu que la Régie avait fait « d'énormes efforts sociaux », ce qui a mis les grévistes en colère : il a parlé d'une augmentation de 24 %

des chauffeurs à temps partiel « scolaires », qui n'est autre que la prime de 40 euros, versée au bout d'un an d'ancienneté, ce qui fait que beaucoup ne la touchent jamais !

Il a fallu attendre jeudi 10 mars, quatrième jour de grève, pour que M. Brouille, vice-président du Conseil régional socialiste et président de la RDHTV, reçoive les représentants des grévistes. Il leur a proposé 2 %, incluant le 1 % prévu dans la fonction publique. Il invoque des difficultés économiques, la nécessité d'être concurrentiels pour obtenir les marchés publics. Ce système d'appel d'offres, qui entraîne les salaires des chauffeurs des compagnies de bus vers le bas, les patrons privés comme les organismes publics en sont responsables : les lignes sont partagées entre les bus TER gérés par le Conseil régional, les bus départementaux gérés par le Conseil général, les bus de ville et leurs extensions gérés par le CIOTAL.

Mais les salariés n'en sont pas responsables. Leurs conditions de travail s'aggravent, on leur demande toujours plus de disponibilité, des changements du jour au lendemain.

Les grévistes ont rejeté cette proposition et l'assemblée générale journalière a décidé de continuer la grève. Au bout d'une semaine, ils sont déterminés, installés sur le parking devant les garages avec bar-

becue entre deux manifestations en ville et devant le Conseil régional. Ils sont allés à plusieurs reprises rencontrer les voyageurs pour leur expliquer leurs revendications et ont été bien accueillis. Ils formaient un cortège dynamique dans la manifestation du 10 mars.

Pour le moment, la direction ne vient les voir que pour leur interdire l'accès aux locaux et faire constater leur présence par un huissier.

Depuis que Raffarin comme le PS se sont prononcés pour une augmentation du pouvoir d'achat, ils se disent que le Conseil général PS va bien finir par les entendre !

Dernière minute

Les chauffeurs et mécanos ont repris le travail ce mercredi 16 mars.

Le président de la RDHTV, Bernard Brouille et vice-président du Conseil général PS en reste à 2 % d'augmentation au 1^{er} janvier, auxquels s'ajouterait l'éventuelle rallonge que le gouvernement donnerait à la fonction publique.

Les grévistes ont obtenu l'étalement des retenues (ou des récupérations) pour les jours de grève.

La plupart d'entre eux étaient prêts à continuer la grève, mais quelques-uns se prononçaient pour la reprise, et ils ont choisi de reprendre dans l'unité

Correspondant local

• Marcy-l'Étoile (Rhône)

Grève chez Sanofi-Pasteur

Après trois jours de grève, les salariés de l'entreprise Sanofi-Pasteur, à Marcy-l'Étoile dans le Rhône, ont décidé de reprendre le travail lundi 14 mars.

Cette usine de 2 300 personnes produit des vaccins. Une partie importante du personnel est jeune. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase est la décision de la direction de réduire la participation et l'intéressement : l'équivalent de 1,5 mois de salaire en moins. Mais c'est aussi l'expression d'un ras-le-bol devant les pressions de l'encadrement pour produire plus, ce qui se traduit par le stress et de nombreux arrêts maladie.

Dès jeudi 10 mars, il y avait plus de 1 000 grévistes, le lendemain 1 200. La grève touchait aussi l'usine de Val-de-Reuil en Normandie et le siège qui est à Lyon.

Face à la grève, certains directeurs se sont lamentés en disant aux grévistes qu'ils allaient faire couler l'entreprise,

et même que les vaccins allaient manquer pour le Tiers Monde ! La direction, elle, se limitait à promettre une « indemnité compensatoire » de 1 250 euros, à condition que le travail reprenne. En même temps, dans la presse, elle affirmait que le salaire moyen net était de 1 500 euros, somme que bien des ouvriers et employés de l'entreprise auraient aimé gagner. Elle affirmait aussi que chaque salarié pouvait bénéficier annuellement de l'équivalent de 19 mois de salaire. La réalité serait plutôt proche de 17 mois, et encore à condition de n'avoir aucune absence, même pour raison de maladie. Et même si les salaires ne sont pas aussi bas que dans bien d'autres entreprises, ceux des ouvriers et employés sont plus proches du Smic que de la moyenne annoncée par la direction.

Celle-ci prétend que ses décisions sont de la faute du dollar, d'une baisse de son chiffre d'affaires aux États-Unis, etc. Tout cela n'a trompé personne. Les salariés

savent très bien que le chiffre d'affaires du groupe Sanofi-Aventis a progressé de près de 20 % en 2004. Ils ont donc refusé son indemnité compensatrice car ils préféreraient une vraie augmentation de salaire, moins aléatoire, qu'ils ont chiffrée entre 80 et 100 euros. Ils revendiquaient aussi une amélioration de leurs conditions de travail et des embauches dans les ateliers.

Finalement, la direction a préféré ouvrir des négociations qui ont duré toute la journée du dimanche 13 mars. Elle a accepté une augmentation de 50 euros brut pour tous, le passage de tous à la classification supérieure, l'intégration du quatorzième mois dans le salaire de base à compter du 1^{er} janvier 2005. Elle a aussi promis une « table ronde » sur les conditions de travail. Et elle paie 50 % des heures de grève.

Le lundi matin, l'assemblée des grévistes a voté la reprise du travail, conscients d'avoir fait reculer leur direction.

Correspondant local.

• Sealed Air Cergy (Val-d'Oise)

Pas question de laisser partir les machines !

L'usine Sealed-Air située à Saint-Ouen-l'Aumône près de Cergy (Val-d'Oise), qui fabrique essentiellement du film à bulles destiné à l'emballage et de la bâche de piscine, est toujours totalement arrêtée pour la cinquième semaine consécutive.

En vue de la fermeture du site courant 2006 et de la délocalisation des activités à Piffond dans l'Yonne, les grévistes réclament une prime autrement plus conséquente que les indemnités légales. Les dernières propositions de la direction, en hausse de 16 %, n'ont pas été considérées plus acceptables que les précédentes.

Le mardi 8 mars a eu lieu un rassemblement de 200 personnes venues soutenir

l'Yonne. Mais comme le directeur qui présidait le CCE n'acceptait la présence d'un représentant des grévistes que s'il restait « sourd et muet », la délégation occupa donc la salle et empêcha la réunion de se tenir. Dans le même temps, la quasi-totalité des délégués des deux autres usines affirmaient leur solidarité avec ceux de Cergy.

Lors de la réunion du CCE, les grévistes apprirent tout de même que le patron se préparait à déménager certaines machines de Cergy et aurait bien aimé donner à cette décision un caractère plus officiel. C'est que l'entreprise a impérativement besoin de reprendre la production de bâche de piscine, que seule l'usine de Saint-Ouen-l'Aumône est capable de produire. La



Les travailleurs de Sealed Air, lors de la manifestation parisienne du 10 mars.

la grève. Puis les grévistes ont participé à la manifestation parisienne du jeudi 10 mars. Équipés de ponchos et de banderoles en film à bulles « faits maison », le petit cortège a été remarqué par son dynamisme. À peine revenus de la manifestation et après s'être époumonés devant les caméras et les photographes, c'est France 3 qui a daigné se déplacer à l'usine. Enfin la grève avait droit à une séquence de plusieurs minutes le dimanche soir au journal régional. C'était important pour les grévistes, qui veulent à toute force faire connaître leur mouvement, sachant fort bien que la direction n'apprécie pas ce genre de publicité.

Lundi 14 mars, une délégation conséquente s'est transportée au Comité central d'entreprise qui se tenait sur le site de Joigny, dans

direction prétend pouvoir redémarrer cette production dans une usine italienne, à condition de prélever à Cergy une pièce unique et essentielle à cette production.

Les grévistes comptent bien faire tout leur possible pour empêcher ce mauvais coup. Ils cherchent à donner encore plus de publicité à leur mouvement et aux méthodes de leur patron. Ils relancent aussi tous les soutiens qu'ils ont eus jusqu'à présent parmi les travailleurs de la zone industrielle, auprès des syndicats de grosses entreprises de la région, auprès des élus ou de la population, afin de se retrouver nombreux le jour où il faudra contrer une tentative du patron d'enlever tout ou partie d'une machine.

Correspondant local

• 691 milliardaires en dollars dans le monde

Chez les super-riches, ça va très bien, merci !

Chaque année le magazine américain *Forbes* recense les grandes fortunes du monde entier. Pour avoir le privilège d'être dans ce hit-parade, il faut disposer d'une fortune d'au moins un milliard de dollars. Signe que les affaires sont bonnes dans le monde fermé des super-riches : avec 691 milliardaires recensés, on en compte 114 de plus que l'an dernier. Leur fortune cumulée pèse 2 200 milliards de dollars, soit 300 milliards de plus : leur magot a donc grossi globalement de 15,78 %.

Avec 341 milliardaires présents, les États-Unis réunissent, à eux seuls, près de la moitié des grandes fortunes du monde. L'Europe (en comptant la Russie et l'Europe de l'Est) en a un peu plus de 25 %, l'Asie 11 %, l'Amérique latine 3,76 %, le Proche-Orient 2,6 % et l'Afrique... 0,4 %, tous sud-africains.

Ce classement, qui prend en compte la cote boursière des titres détenus par les milliardaires, est évidemment fluctuant. Il est d'autant meilleur cette année que la cote en question est plutôt à la hausse.

Mais, comme chaque année, celle-ci a aussi ses revers, relatifs quand on est très riche ! Ainsi, les cinq membres de la famille Walton figurant individuellement dans ce classement et qui possèdent le premier groupe mondial de distribution, Wal-Mart (USA), ont



perdu quelques places dans le peloton de tête, car leur titre boursier a chuté de 10 %. Mais si on additionne ce qu'ils se partagent à cinq (97 milliards de dollars), c'est tout de même deux fois la fortune de celui qui trône seul en tête du tableau, Bill Gates, le fondateur de Microsoft (46,5 milliards). En recul aussi, le suédois Kamprad, patron d'Ikea qui n'est « que » septième avec 23 milliards.

Parmi les nouveaux venus dans les dix premières places, on trouve un magnat de l'acier d'origine indienne (Lakshmi Mittal, 25 milliards) et un Mexicain qui a fait fortune dans le téléphone portable (Carlos Slim, 23,8 milliards). En contrepartie, les popula-

tions pauvres de l'Inde ou du Mexique ont plongé un peu plus dans la misère, mais cela n'intéresse pas *Forbes*.

On sait que, grâce à la Bourse, les riches s'enrichissent en dormant. Cela marche aussi quand ils dorment en prison. C'est ainsi qu'une Américaine, Martha Stewart, « prêtresse du bon goût » paraît-il (elle s'occupe de linge de maison et de vaisselle, mais aussi de médias), a fait son entrée

pour la première fois dans ce classement, grâce à la progression de son titre boursier... pendant qu'elle purgeait une légère peine de prison de cinq mois pour délit d'initié à la Bourse.

Parmi les nouveaux pays recensés cette année, il y a des milliardaires venus de Pologne, du Kazakhstan, d'Ukraine et d'Islande. Le démantèlement de l'ex-URSS, et la plongée dans la pauvreté des classes populaires, porte donc ses fruits pour quelques privilégiés. Encore que, là aussi, les revers sont possibles : le milliardaire russe des pétroles Ioukos, Khodorkovski, ex-plus grosse fortune de Russie, a vu celle-ci tomber de 12,8 à 2,2 milliards.

Les milliardaires de l'hexagone présents dans ce classement sont au nombre de 14 (l'Allemagne et l'Angleterre en comptent respectivement 49 et 24) : Liliane Bettencourt (héritière de L'Oréal, 17,2 milliards) est talonnée par Bernard Arnault (groupe Louis Vuitton Moët Hennessy, LVMH, 17 milliards). On trouve également l'avionneur Serge Dassault (7,8 milliards), François Pinault (groupe Printemps La Redoute, ami de Chirac, 5,9

milliards), l'afficheur Jean-Claude Decaux (5,4 milliards), les frères Wertheimer (Chanel, 4,8 milliards), l'armateur Louis-Dreyfus (3,2), le roi du béton Martin Bouygues (2,4), la famille Dumas (sacs Hermès, 2,3 milliards), le financier Vincent Bolloré (2,2), Foriel-Destezet (agences d'intérim Adecco, 2 milliards), l'équipementier de l'industrie du pétrole Didier Primat (1,7 milliard), le « marchand de soupe » Pierre Bellon (Sodexo, 1,3 milliard) et les laboratoires pharmaceutiques Mérieux (1 milliard).

Apparemment, on s'enrichit ici dans l'industrie de luxe, l'aviation, le bâtiment ou le pétrole, mais aussi en fournissant des intérimaires ou en servant des repas médiocres dans les collectivités. Le tout est de savoir tirer vers le bas les salaires versés et la masse salariale, par exemple en réduisant le nombre d'employés pour un même travail, voire un travail accru. De cette façon, non seulement on limite ses frais mais on a de bonnes chances, en prime, de faire s'envoler le cours de ses actions !

Jacques FONTENOY

• Aide à l'Afrique

Blair et Chirac font assaut d'hypocrisie

Tony Blair a présenté le 21 mars le rapport rédigé par la « Commission pour l'Afrique » qu'il avait mise en place il y a un an. Ce rapport souligne qu'en Afrique, la faim tue davantage que toutes les maladies et il propose un plan d'aide au développement dont le coût représenterait 50 milliards de dollars soit, y lit-on, « un demi chewing-gum par jour et par personne dans les pays riches ». Le Premier ministre anglais en tire la conclusion que « nous devrions être hantés quotidiennement par le fait que quatre millions d'enfants mourront cette année avant leur cinquième anniversaire ».

Mais le même rapport ajoute fort justement qu'« une trop grande partie de l'histoire de l'engagement des pays industrialisés en Afrique est une histoire misérable de promesses brisées ». Et ces promesses viennent des mêmes Tony Blair, Jacques Chirac et autres Gerhard Schröder, ou de leurs prédécesseurs.

Ils sont donc bien placés pour connaître les causes et les responsabilités dans le sous-développement de

l'Afrique. À commencer par son point de départ : la colonisation, qui a abouti au dépeçage de l'Afrique et à sa répartition entre les grandes puissances d'Europe : la France, l'Angleterre, puis l'Allemagne, mais aussi la Belgique, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Hollande... Pendant toute cette période, les richesses agricoles et minières d'Afrique étaient tout simple-

ment pillées au profit des pays colonisateurs (disons plutôt au profit de quelques affairistes sans scrupules), sans la moindre contrepartie.

La fin de la tutelle directe de ces grandes puissances, tout au long du 20^e siècle, a laissé derrière elle un continent exsangue, divisé en pays aux frontières artificielles, dirigés par des dictatures fantoches

La prétendue aide publique de la France

Chirac se présente comme le champion de la défense des pays pauvres. Ainsi il proposait encore récemment la création d'une taxe sur les ventes d'armes pour aider le Tiers Monde. Mais quand il s'agit de mettre la main à la poche...

La France n'a pratiquement jamais atteint les fameux 0,7 % du PIB à consacrer à l'aide publique au développement. Elle avait péniblement atteint 0,63 % – soit 7 milliards d'euros – en 1994. Depuis, ce chiffre ne cesse de baisser et tourne autour de 0,35 % pour 2004. Et encore, il conviendrait de regarder de

près ce que recouvre ce chiffre.

Il comprend entre autres :

– l'assistance militaire, scandaleusement comptée dans l'aide au développement.

– « l'aide liée », qui attribue un crédit à un pays à condition que cette aide soit consacrée à l'achat de matériel vendu par des grandes sociétés françaises ; Alstom ou Bouygues par exemple. Autrement dit, ce sont en même temps des aides de l'État à ses propres capitalistes.

– les frais administratifs, qui se chiffrent en centaines de millions d'euros. Pour les nombreuses actions de

petite envergure, les frais d'étude préalable, d'audits et d'expertises de toutes sortes, dépensés en France évidemment, sont aussi importants, voire plus, que les frais de réalisation sur place.

– les remises de dette. Elles représentent un tiers de l'aide en 2004. Là encore l'argent ne sort pas de France. Il passe directement des caisses de l'État aux caisses des banques, en compensation des intérêts – souvent usuraires – qu'elles réclament aux pays pauvres endettés.

Bref, au total... il ne reste vraiment pas grand-chose !

alimentaires des pays développés. Tout cela replace les déclarations de Blair dans leur vrai contexte.

Quant à l'aide au développement, promise par les États occidentaux pour tenter de détourner l'attention du pillage qui continue, elle est en deça même du symbolique. Il y a plus de 35 ans, les pays riches avaient décidé de consacrer 1 % des richesses produites dans l'année (leur PIB) au développement des pays pauvres. En 1970, ce montant a été revu à la baisse car pratiquement aucun pays ne l'atteignait. C'est à présent 0,7 % du PIB qui est censé être consacré au développement des pays pauvres. Mais seuls des pays comme le Danemark, la Suède ou la Norvège tiennent leur promesse. La France comme l'Angleterre de Tony Blair n'y consacrent que 0,35 %, la moitié de l'objectif. Dont une partie a été consacrée à payer la rédaction de ce rapport sur l'aide à l'Afrique.

L'aide au développement ne coûte pas cher, mais les promesses hypocrites des politiciens des pays riches ne valent rien.